

Direction Régionale Distribution Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

Pièce I: Avis d'appel d'offres

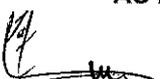
Direction Régionale Distribution Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES



Pièce I: Avis d'appel d'offres

CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent dossier d'Appel d'Offres est constitué des pièces suivantes :

- **Pièce I - Avis d'appel d'offres**
- **Pièce II - Règlement de la consultation**
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (**RCDP-Travaux**) et ses annexes en particulier :
 - Annexe 1 : Modèle de cautionnement provisoire.
 - Annexe 2 : Modèle de déclaration sur l'honneur.
 - Annexe 3 : Modèle d'acte d'engagement.
 - Annexe 4 : Modèle de déclaration d'intégrité.
 - Annexe 5 : Modèle listes des moyens humains, matériels et références techniques.
 - Annexe 7 : Modèle fiche de renseignements.
 - Annexe 8 : Nature et consistance des prestations pouvant être sous-traitées.
 - Annexe 9 : Modèle liste du matériel dont la fourniture est à la charge du concurrent.
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Générales Travaux (**RCDG-TRAVAUX**).
- **Pièce III -Cahier des prescriptions spéciales (CPS)**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Travaux (**CCAFP-Travaux**).
 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (**CCTP**).
 - Le modèle de **PGSPS** Plan Général en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au travail qui définit les modalités d'adaptation aux contraintes en matière de Sécurité et de Protection de la santé lors de la réalisation des travaux.
- **Pièce IV- Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**
- **Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (**CCAFG-Travaux**).
 - Cahier des Clauses Techniques Générales (**CCTG**) composé de :
 - Cahier des Prescriptions Communes Techniques pour réseau Distribution (**CPCT**).
 - Manuel des Spécifications Techniques de l'ONEE-Branche Électricité.
 - Manuel Descriptif Des prix Type des fournitures et ouvrages pour travaux de construction du réseau de distribution (**MDPT**).

[Le CCTG est téléchargeable à partir du site web de l'ONEE-Branche Electricité en précisant éventuellement les versions et les tomes applicables].
 - **Plan de Prévention ONEE-BE**
- **Pièce VI- Bordereau des prix - détail estimatif**

NOTA :

- Les dispositions du RCDP et CPS prévalent respectivement sur celles du RCDG-TRAVAUX et CPC.
- Le concurrent est réputé être en possession du RCDG-TRAVAUX, CCAFG-Travaux, PGSPS, CCTG et CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Les RCDG-TRAVAUX, CCAFG-Travaux, CCTG, PGSPS sont téléchargeables sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.
- Les attributions du ministre au niveau du CCAG-T sont données au Directeur Général de l'ONEE.

Pièce I: Avis d'appel d'offres

Direction Régionale Distribution Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

PIECE I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

Pièce I: Avis d'appel d'offres

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION MARRAKECH. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N° DT 493 953

Séance publique

La Direction Régionale Distribution Marrakech de l'ONEE-Branche Electricité, sise à Marrakech lance le présent appel d'offres qui concerne l'Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation des PT MT/BT relevant de la Direction Provinciale de Marrakech.
(Le présent Appel d'Offres est constitué d'un lot unique)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 8 400 000,00 DH TTC1.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 100 000DH (Cent mille Dirhams).

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureaux de la Direction Approvisionnements et Marchés (DAM) : 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 -MAROC,
Tel : (212) 5-22 66 81 64 Télécopieur : (212) 5- 22 22 66 81 89

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/> et sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux soumissionnaires.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un soumissionnaire, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Electricité n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction DAM avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Approvisionnements et Marchés (DAM) à l'adresse suivante 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA au plus tard le Mercredi 00 (heure marocaine) avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le _____ à partir de 09H00 à l'adresse suivante :

ONEE/ Branche Electricité
Direction Approvisionnements et Marchés (DAM)
65, Rue OTHMAN BEN AFFAN
20 000 CASABLANCA.

Pièce I: Avis d'appel d'offres

إعلان عن طلب العروض مفتوح
المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
قطاع الكهرباء
مديرية التوزيع بمراكش
إعلان عن طلب العروض مفتوح
رقم DT 493 953
جلسة علنية

تعلن المديرية الجهوية للتوزيع بمراكش للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب - قطاع الكهرباء عن طلب العروض المتعلق :
- ترميم شبكة التوتر المنخفض وإصلاح مراكز التحويل التابعة للمديرية الإقليمية لمراكش..

المستندات التي يتعين على المتنافسين الإدلاء بها مقرر في الفصل 10 من نظام الاستشارة.

يحدد الثمن التقديري لإنجاز الأشغال في 8 400 000,00 (م ا ر)

يحدد مبلغ الضمانة المؤقتة: مائة ألف درهم (100 000)

يمكن سحب ملف الاستشارة بالعنوان التالي:

- مكتب الصفقات بمديرية التموين والصفقات للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب- قطاع الكهرباء
65, زنقة عثمان بن عفان 2000 الدار البيضاء صندوق البريد 13498 الدار البيضاء - المغرب
الهاتف : 64 81 66 22-5 (212) الفاكس 89 81 66 22-5 (212) :

يمكن الاطلاع على هذا القانون على شبكة الانترنت بالعنوان الإلكتروني التالي <http://one.ma> وكذلك عبر بوابة الصفقات العمومية: <https://www.marchespublics.gov.ma>

يسلم ملف الاستشارة مجانا.

في حالة إرسال ملف الاستشارة من طرف المكتب إلى أحد المتعاهدين ، بواسطة البريد ، بناء على طلب كتابي المتعاهد وعلى نفقته، فإن المكتب غير مسؤول عن أي مشكل مرتبط بعدم التوصل بالملف.

يجب تحضير العروض طبقا لمقتضيات دفتر الحملات لملف الاستشارة و :

- تودع العروض مقابل وصل إلى مكتب الضبط لمديرية التموين والصفقات للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب- قطاع الكهرباء

65, زنقة عثمان بن عفان الدار البيضاء؛ قبل تاريخ و ساعة عقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة

- أو ترسل عن طريق البريد المضمون مع إشعار بالتوصل إلى مكتب الضبط لمديرية التموين والصفقات قبل تاريخ و ساعة عقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة

- أو تسلّم إلى رئيس لجنة التحكم عند بداية الجلسة العلنية لفتح الأظرفة.

ستعقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة بتاريخ على الساعة بمقر مديرية التموين والصفقات بالعنوان المشار أعلاه

Pièce II : Règlement de la Consultation

Direction Régionale Distribution Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

PIECE II : Règlement de la consultation

**II -1 Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux
(RCDP-Travaux)**

**II -2 Règlement de la consultation – Dispositions Générales Travaux
(RCDG-TRAVAUX) (téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche
Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs)**

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)**Direction Régionale Distribution Marrakech****APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953**

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)**Préambule**

Le présent règlement de consultation est établi en vertu des dispositions de l'article 18 du Règlement des achats de l'ONEE. Il comporte deux parties : les dispositions particulières (RCDP-TRAVAUX) et les dispositions générales (RCDG-TRAVAUX). Les deux documents sont reliés par l'ordre de numérotation des articles : les numéros des articles du RCDP-TRAVAUX ne sont pas forcément consécutifs mais correspondent à ceux du RCDG-TRAVAUX.

Dans le cas de divergence entre les dispositions des deux documents, celles du RCDP-TRAVAUX prévalent sur les premières.

Le RCDP-Travaux développe et complète le RCDG-TRAVAUX. Il peut cependant modifier les dispositions du RCDG-TRAVAUX; dans ce cas il en fait mention.

Les dispositions du RCDG-TRAVAUX qui ne sont pas modifiées par le RCDP-TRAVAUX s'appliquent de plein droit.

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

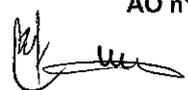
Direction Régionale Distribution Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

**Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (RCDP-
Travaux)**



Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)**Sommaire**

Article 1. Objet de l'appel d'offres.....	11
Article 5. Groupement.....	11
Article 6. Composition du dossier d'appel d'offres.....	11
Article 10. Contenu des dossiers des concurrents	12
Article 12. Variantes techniques.....	14
Article 13. Informations et demande d'éclaircissement	14
Article 14. Réunion ou visite des lieux	14
Article 16. Présentation des dossiers des concurrents.....	15
Article 19. Délai de validité des offres	16
Article 21. Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs	16
Article 24. Evaluation des offres techniques	16
Article 27. Classement des offres et choix de l'offre la plus avantageuse.....	17
Article 28. Préférence en faveur de l'entreprise nationale	17
ANNEXE 1 : MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE.....	19
ANNEXE 2 : MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR	20
ANNEXE 3 : MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT	21
ANNEXE 4 : MODELE DECLARATION D'INTEGRITE	22
ANNEXE 5 : MODELE Listes des moyens humains, matériels et références techniques.....	23
ANNEXE 6 : EXIGENCES MINIMALES DE L'AGREMENT	25
ANNEXE 7 : MODELE FICHE DE RENSEIGNEMENTS	28
ANNEXE 8 : Nature et consistance des prestations pouvant être sous-traitées	29
ANNEXE 9 : Modèle liste du matériel dont la fourniture est à la charge du concurrent	41

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)**Article 1. Objet de l'appel d'offres**

Les travaux objet du présent appel d'offres concernent l'Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation des PT MT/BT relevant de la Direction Provinciale de Marrakech.

Les travaux objet du présent AO feront l'objet d'un marché unique.

Article 5. Groupement

Les dispositions de l'article 5 du RCDG-TRAVAUX-Travaux s'appliquent.

Article 6. Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- **Pièce I - Avis d'appel d'offres.**
- **Pièce II - Règlement de la consultation :**
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (RCDP-TRAVAUX) et ses annexes, en particulier :
 - Annexe 1 : Modèle de cautionnement provisoire.
 - Annexe 2 : Modèle de déclaration sur l'honneur.
 - Annexe 3 : Modèle d'acte d'engagement.
 - Annexe 4 : Modèle de déclaration d'intégrité.
 - Annexe 5 : Modèle listes des moyens humains, matériels et références techniques.
 - Annexe 8 : Nature et consistance des prestations pouvant être sous-traitées
 - Annexe 7 : Modèle fiche de renseignements.
 - Annexe 9 : Modèle liste du matériel dont la fourniture est à la charge du concurrent.
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Générales Travaux (RCDG-Travaux).
- **Pièce III - Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**
 - Cahier des Clauses Administratives et financières Particulières Travaux (CCAFP-Travaux).
 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
 - Le modèle de PGSPS Plan Général en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au travail qui définit les modalités d'adaptation aux contraintes en matière de Sécurité et de Protection de la santé lors de la réalisation des travaux.
- **Pièce IV - Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**
- **Pièce V - Cahier des prescriptions communes (CPC) :**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (CCAFG-TRAVAUX).
 - Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) composé de :
 - Cahier des Prescriptions Communes Techniques pour réseau Distribution (CPCT).
 - Manuel des Spécifications Techniques de l'ONEE-Branche Électricité.
 - Manuel Descriptif Des prix Type des fournitures et ouvrages pour travaux de construction du réseau de distribution (MDPT).

[Le CCTG est téléchargeable à partir du site web de l'ONEE-Branche Electricité en précisant éventuellement les versions et les tomes applicables].

- Plan de Prévention ONEE-BE

➤ **Pièce VI - Bordereau des prix - détail estimatif**

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)**Article 10. Contenu des dossiers des concurrents**

Les dispositions de l'article 10 du RCDG-TRAVAUX sont applicables. Néanmoins, les précisions suivantes sont apportées pour les dossiers A, B, C, D et E :

A - Dossier administratif

Le dossier administratif doit comprendre :

1. Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique conforme au modèle (annexe 2) joint au dossier d'appel d'offres, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du règlement des achats
2. L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution provisoire en tenant lieu, le cas échéant, conformément au modèle (annexe 1) joint au dossier d'appel d'offres.

En cas de groupement

Chaque membre du groupement doit fournir :

- une déclaration sur l'honneur tel que exigée dans l'alinéa 1) ci-dessous.
- Le cautionnement provisoire prévu dans l'alinéa 2) peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :
 - au nom collectif du groupement;
 - par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement;
 - en partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les 3 cas cités ci-avant, le cautionnement provisoire doit préciser qu'il est délivré dans le cadre d'un groupement.

- Le groupement doit fournir une copie légalisée de la convention constitutive du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note faisant référence à la consultation et indiquant notamment :
 - La forme du groupement (conjoint ou solidaire).
 - Le mandataire.
 - La durée de la convention (doit couvrir toute la durée d'exécution du marché).
 - La répartition des tâches et le pourcentage d'intervention (sans indiquer les montants) de chaque membre du groupement.

Les établissements publics, en plus des pièces exigées ci-dessus, devront fournir une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

B - Dossier technique

Le dossier technique à fournir doit comporter :

- 1- Pour les entreprises de droit marocain agréées pour les travaux de construction des réseaux MT-BT (**agrément type MT-BT2**) :
 - La lettre portant agrément ONEE-Branche Electricité pour les travaux de construction des réseaux MT-BT (**agrément type MT-BT2**), en cours de validité à la date d'ouverture des offres.
- 2- Pour les entreprises de droit marocain non agréées pour les travaux de construction des réseaux MT-BT (**agrément type MT-BT2**) et pour les entreprises étrangères un dossier constitué de :
 - la liste des moyens humains selon canevas en annexe 5, accompagnée des CV et des justificatifs de qualification (diplômes, attestations des anciens employeurs...);
 - la liste des moyens matériels (individuels, collectifs et de sécurité) selon canevas en annexe 5
 - la liste des références techniques selon canevas en annexe 5, ainsi que les attestations de fin d'exécution originales ou leurs copies certifiées conformes délivrées par les maîtres d'ouvrages permettant de répondre aux exigences de l'article 21.

En cas de groupement, chaque membre doit fournir lesdits documents qui doivent répondre aux critères définis dans l'article 21 ci-dessous.

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

Les concurrents peuvent être saisis par la commission pour donner des éclaircissements ou des précisions sur leurs dossiers techniques.

C - Dossier additif

Le dossier additif doit comporter :

- déclaration d'intégrité selon modèle en Annexe 4.
 - a. Pour les entreprises de droit marocain non agréées pour les travaux de construction des réseaux MT-BT (**agrément type MT-BT2**), et pour les entreprises étrangères, le dossier additif doit comporter également :
 - Les bordereaux préétablis par la CNSS des 6 derniers mois, donnant la liste du personnel employé et affilié à cet organisme, accompagnés des ordres de virements bancaires correspondants.
 - L'organigramme de la société comportant les noms et les fonctions des responsables.
 - statuts de la société;
 - les bilans des 3 derniers exercices, reconnus conformes par les services du fisc;
 - l'attestation d'assurances en cours de validité : Accident de travail et Responsabilité civile;
 - l'attestation de chiffres d'affaires des 3 dernières années, délivrée par les services des impôts directs et taxes assimilées;
 - La fiche de renseignement selon modèle en Annexe 7.

b. Les entreprises de droit marocain agréées pour les travaux de construction des réseaux MT-BT (**agrément type MT-BT2**), sont dispensées de fournir les éléments complémentaires cités au (a).

En cas de groupement, chaque membre doit fournir les pièces citées ci-dessus.

Le groupement doit fournir une note indiquant les pourcentages de chaque membre du groupement réparti sur l'ensemble des prix du bordereau des prix – détail estimatif ou de la décomposition du montant global (**Non chiffré**). Ces pourcentages doivent être concordants avec la répartition précisée au niveau de la note accompagnant la convention de constitution de groupement fournie dans le dossier administratif :

Répartition des prix	Membre 1		Membre 2		...
	MAD	Devise	MAD	Devise	
Prix n°...	...%	...%	...%	...%	...
Prix n°...	...%	...%	...%	...%	...
...
Quote-part (en %)

Les concurrents peuvent être saisis par la commission pour donner des éclaircissements ou des précisions sur leurs dossiers additifs.

D - Offre technique

L'offre technique, doit comporter :

- un descriptif technique donnant des informations sur la conduite du projet, sur l'affectation des ressources ainsi qu'un planning de réalisation détaillant les jalons intermédiaires importants;

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

- la liste de matériel MT/BT complétée par les marques et types proposés dans le cadre du présent A.O selon canevas en annexe 9;
- les fiches techniques relatives au matériel proposé dans le cadre du présent A.O;
- les originaux ou copies certifiées conformes des rapports d'essais prévus par les spécifications techniques de référence et éventuellement par le CCTP du présent dossier d'appel d'offres, réalisés par un laboratoire officiel ou accrédité pour les produits qui ne figurent ni sur la liste du matériel agréé, ni sur la liste du matériel accepté donnée en annexe.
- les CV des responsables du projet avec leurs références, dont le Directeur du Projet et les responsables de chantier;
- la liste du matériel de chantier et du matériel de levage propriété du concurrent dédié à la réalisation des travaux de construction des réseaux – lignes et postes MT-BT objet du projet;
- des propositions pour l'acquisition en temps voulu par location ou leasing du matériel de levage ou autres matériel de chantier dont le concurrent n'est pas propriétaire;
- La liste des prestations à sous-traiter selon canevas en annexe 8.

E - Offre financière

Conformément à l'article 27 du Règlement des achats, l'offre financière doit comporter :

- l'acte d'engagement dûment rempli selon modèle en annexe 3 du présent cahier des charges, comportant le relevé d'identité bancaire (RIB) et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'une même personne puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché;
- le bordereau des prix-détail estimatif ;

En cas de groupement, ce dernier doit présenter un acte d'engagement unique qui doit être signé soit par chacun des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les autres membres. L'acte d'engagement doit également préciser :

- Le mandataire du groupement.
- La forme du groupement (*préciser conjoint ou solidaire*).
- la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser (*la répartition des tâches doit être indiquée en pleine concordance avec celle présentée dans la déclaration de constitution du groupement fournie dans le dossier administratif*).

Article 12. Variantes techniques.

Les dispositions de l'article 12 du RCDG-TRAVAUX, s'appliquent.

L'option B "Aucune solution variante n'est autorisée" est applicable.

Article 13. Informations et demande d'éclaircissement

Un concurrent désirant obtenir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents, peut en faire la demande au Maître de l'ouvrage, **PAR ECRIT**, envoyée ou déposée à l'adresse :

Direction Régional Distribution de Marrakech

Adresse : 13 Bis Boulevard Moulay Rchid Guéliz Marrakech

Fax : 05 24 43 60 77

Tél : 05 24 44 60 40

E-amil : berdaï@onee.ma

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)**Article 14. Réunion ou visite des lieux**

Les dispositions de l'article 14 du RCDG-TRAVAUX sont complétées comme suit :

Il n'est pas prévu de visite des lieux ni de réunion.

Article 16. Présentation des dossiers des concurrents

Les dispositions de l'article 16 du RCDG-TRAVAUX sont complétées comme suit :

Les offres doivent être présentées de la manière suivante:

- La première enveloppe doit contenir le dossier administratif, le dossier technique, le dossier additif ainsi que le cahier des prescriptions spéciales (CPS) paraphé et signé par le concurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée et portant de façon apparente les mentions suivantes :

« Dossiers administratif, technique et additif »

[N° AO.. /.. /..]

[Objet AO :.....]

[Lot : ...]

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...].

- La deuxième enveloppe contient l'offre financière. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée portant de façon apparente les mentions suivantes :

«Offre financière : Solution de base » et/ou « Variante »

[N° AO.. /.. /..]

[Objet AO :.....]

[Lot : ...]

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...].

- La troisième enveloppe contient l'offre technique. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée portant de façon apparente les mentions suivantes :

«Offre technique : Solution de base » et/ou « Variante »

[N° AO.. /.. /..]

[Objet AO :.....]

[Lot : ...]

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...].

Toutes ces enveloppes devront être mises dans un pli fermé et cacheté portant de façon apparente les mentions suivantes :

[Nom et adresse du concurrent : ...]

[N° AO.. /.. /..]

[Objet AO :.....]

[Lot : ...]

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]

"Le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'ouverture des plis".

Le CD-ROM qui contient l'offre technique doit être à l'intérieur de l'enveloppe renfermant «L'offre technique».

Le CD-ROM qui contient l'offre financière doit être à l'intérieur de l'enveloppe renfermant «L'offre financière».

En cas de discordance entre les versions électroniques et les dossiers originaux de l'offre, ces derniers feront foi.

Le concurrent prépare deux exemplaires de chaque dossier dont un original indiquant clairement sur les exemplaires "original" et "copie" selon le cas.

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)**Article 19. Délai de validité des offres.**

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de 75 jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Article 21. Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs

Les concurrents doivent :

1. Avoir fourni tous les documents constituant les dossiers administratif, technique et additif tel que exigé à l'article 10 parties A - B et C ci-dessus.
2. Avoir l'Agrément ONEE-Branche Electricité pour les travaux de construction des réseaux MT-BT (**agrément type MT-BT2**), en cours de validité à la date d'ouverture des dossiers administratifs, techniques et additifs.

ou

- avoir un chiffre d'affaire moyen annuel des 3 dernières années supérieur ou égal à 2MDH;
- avoir au moins une attestation de fin d'exécution pendant les 5 dernières années pour travaux similaires aux prestations objet du présent AO;
- disposer des moyens humains, matériels et de sécurité décrits en annexe 6.

En cas de groupement, celui-ci doit répondre aux exigences énumérées à l'article 140 du règlement des achats, en particulier :

➤ En cas de groupement **conjoint** :

- Chaque membre du groupement conjoint, y compris le mandataire, doit justifier individuellement les capacités juridiques, techniques et financières requises pour la réalisation des prestations pour lesquelles il s'engage. L'appréciation de la capacité financière se fera en fonction de la quote-part de la répartition des prestations indiquée dans la convention constitutive du groupement.
- Le groupement doit répondre dans son ensemble aux critères de qualification exigés (les caractéristiques quantifiables figurant au niveau des attestations de ces membres ne peuvent être cumulées pour justifier la qualification exigée).
- Les membres du groupement doivent justifier individuellement la qualification requise, en nombre, sur la base des attestations de fin d'exécution (appuyées éventuellement par des fiches projets fournies au niveau du dossier additif) de réalisation des prestations pour lesquelles ils s'engagent dans le cadre du marché.

➤ En cas de groupement **solidaire** :

- le groupement doit remplir dans son ensemble (de manière complémentaire et cumulative) les critères financiers et techniques minima.
- les membres du groupement doivent justifier individuellement les critères de qualification exigés, en nombre et en teneur, sur la base des attestations de fin d'exécution (appuyées éventuellement par des fiches projets fournies au niveau du dossier additif) de réalisation de prestations similaires telles que définies au niveau du dernier paragraphe du présent article.

Est considéré projet similaire tout projet de même nature des prestations objet de l'AO et d'un montant supérieur à 2MDH;

Les entreprises non agréées dont les offres ont été acceptées ne peuvent prétendre à l'agrément qu'au titre de la procédure agrément et que ladite acceptation ne leur donne droit ni à l'agrément ni à l'acceptation de leurs offres dans le cadre d'un autre appel d'offres.

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

L'ONEE-Branche électricité se réserve le droit de rejeter après examen des dossiers administratifs, techniques et additifs, l'offre de tout concurrent ayant rencontré des difficultés à réaliser des travaux de même nature que ceux objet du présent AO.

Article 24. Evaluation des offres techniques

Les dispositions de l'article 24 du RCDG-Travaux s'appliquent.

Critères d'admissibilité

- Les concurrents doivent avoir fourni tous les documents constituant l'offre technique exigés à l'article 10-D ci-dessus.
- L'offre technique doit être conforme aux exigences techniques mentionnées au niveau du CPC et du CPS.
- Le matériel proposé dans le cadre de l'AO, doit remplir l'une des conditions suivantes :
 - figurer sur la liste du matériel agréé diffusé sur le site internet de l'ONEE-Branche Electricité (www.one.ma).
 - être déclaré conforme, aux spécifications techniques de référence de l'ONEE-Branche Electricité téléchargeables à partir du site web (www.one.ma) et aux exigences techniques particulières du CCTP du présent dossier d'appel d'offres.

Dans ce dernier cas, la conformité du matériel est établie, lors de l'évaluation des offres techniques, sur la base des :

- fiches techniques faisant ressortir que le matériel proposé répond en tout point aux spécifications techniques de référence et aux exigences techniques particulières du CCTP du présent dossier d'appel d'offres.
- originaux ou copies certifiées conformes des rapports d'essais prévus par les spécifications techniques de référence et éventuellement par le CCTP du présent dossier d'appel d'offres, réalisés par un laboratoire officiel ou accrédité.

Les types et marques de matériels *acceptés* au stade de l'évaluation des offres techniques, deviennent contractuels.

- Le chef de Projet doit appartenir au mandataire du groupement.

Article 27. Classement des offres et choix de l'offre la plus avantageuse

Les dispositions de l'article 27 du RCDG-TRAVAUX s'appliquent.

L'option A est applicable.

Article 28. Préférence en faveur de l'entreprise nationale

Les dispositions de l'article 28 du RCDG-TRAVAUX s'appliquent.

L'option A "*aucune préférence ne sera accordée aux entreprises marocaines*" est applicable.

Signature du maître d'ouvrage

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
Branche Electricité
Direction Régionale de l'Electricité Marrakech
Le Directeur
Signé: **Mustapha BENADDOU**

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

Direction Régionale Distribution Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

**Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (RCDP-
Travaux)**

ANNEXES

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 1 : MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

(Constitution d'une caution personnelle et solidaire au titre du cautionnement provisoire)

ATTENDU QUE [nom du concurrent ou, s'il s'agit d'un groupement de sociétés, indiquer le nom de chacun des membres du groupement suivi de l'indication "conjoint" ou "solidairement"] (ci-après dénommé "le Concurrent"), a remis une offre, en date du [préciser date] pour l'exécution des prestations objet de l'appel d'offres n° [Indiquer le numéro complet de l'appel d'offres] relatif à [indiquer l'objet de l'appel d'offres] (ci-après dénommée "l'offre"),

Je soussigné [nom et prénom ou désignation de l'établissement] (1)

Profession [ou représenté par]

Domicile [ou adresse du siège social]

Déclare me porter caution personnelle et solidaire pour..... ;
..... pour le montant du cautionnement provisoire auquel est assujetti ledit
..... en qualité de cadre de l'appel d'offres (adjudication ou concours relatif à..... ledit cautionnement s'élevant à.....

Le présent cautionnement provisoire demeurera valable jusqu'au 30^{ème} (trentième) jour suivant l'expiration de la période de la validité de l'offre.

Fait à le

Cachet et signature de la Banque

(1) Décision d'agrément pour se porter caution personnelle et solidaire délivrée par le Ministre des Finances sous n° en date du

N.B. Canevas à adapter au cas où le modèle de caution recommandé par le bailleur de fonds est différent.

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 2 : MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres N° ...[A compléter] relatif à ...[A compléter].

Lot :[A compléter].

*[Ce modèle est à dupliquer en autant de lots objet de l'appel d'offres]***A- Pour les personnes physiques**

Je, soussigné : ... [prénom, nom et qualité]

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Tél : - Fax : - Adresse électronique :

Adresse du domicile élu :

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] : (1)

Inscrit au registre de commerce de [localité] sous le n° (1)

N° de la taxe professionnelle (1)

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné : [prénom, nom en précisant la qualité et les pouvoirs conférés]

Agissant au nom et pour le compte de [raison sociale et forme juridique de la société]

Tél : - Fax : - Adresse électronique :

Au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu :

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] (1)

Inscrite au registre de commerce [localité] sous le n° (1)

N° de la taxe professionnelle (1)

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Déclare sur l'honneur :

1. Que j'ai lu et approuvé le dossier de consultation et les addenda éventuels ;
2. Que je remplis les conditions de participation prévues à l'article 24 du Règlement des achats de l'ONEE ;
3. Que je m'engage à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
4. Que je m'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - a. que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;
 - b. à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des achats et à demander à l'ONEE - Branche Electricité l'acceptation de ces sous-traitants ;
5. Que j'atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire ;
Ou (2)
Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;
6. Que je m'engage de ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché ;
7. Que je m'engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et de son exécution ;
8. Que je m'engage de ne pas être en situation de conflit d'intérêt, tel que prévu dans l'article 151 du règlement des achats de l'ONEE.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des achats de l'ONEE relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à, le

Signature et cachet du concurrent (3)

(1) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autres que l'Etat. Les concurrents non installés au Maroc devront préciser la référence aux documents équivalents.

(2) Garder une seule des deux formulations selon la situation du déclarant (en redressement judiciaire ou non)

(3) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 3 : MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'ONEE – Branche Electricité

(1) Appel d'offres ouvert, au rabais ou sur offres des prix n°:du (2).....

(1) Appel d'offres restreint, au rabais ou sur offres des prix n°:du (2).....

Objet du marché :DTLot :[A compléter].

passé en application de l'alinéa ... du paragraphe ... de l'article n°17 du Règlement des Achats de l'ONEE.

B - Partie réservée au concurrent

a - Pour les personnes physiques

Je (3), soussigné: (prénom, nom et qualité)

agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu:

Affilié à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] sous le n° : (4)

Inscrit au registre de commerce de (localité) sous le n° : (4)

n° de la taxe professionnelle : (4)

b - Pour les personnes morales

Je (3), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu:

Affiliée à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] sous le n° : (4)

Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° : (4)

n° de la taxe professionnelle : (4)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés:

- Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
- après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :
 - remets, revêtu(s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi(s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres;
 - m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales (CPS) et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant hors T.V.A : (en lettres et en chiffres)

- Montant de la T.V.A (taux en %) : (en lettres et en chiffres)

- Montant T.V.A comprise : (en lettres et en chiffres)⁽²⁾

L'ONEE se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire ou postal)

(1) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à (localité), sous le relevé d'identité bancaire (RIB) numéro

Fait à le

(Signature et cachet du concurrent)

(1) Supprimer les mentions inutiles.

(2) indiquer la date d'ouverture des plis

(3) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre: "Nous, soussignés nous obligeons conjointement ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes);
- ajouter l'alinéa suivant: "désignons (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement".
- préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser

(4) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, et les personnes morales de droit public autre que l'Etat. Les concurrents non installés au Maroc devront préciser les données équivalentes dans leur pays d'origine.

² En cas d'appel d'offres au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit : « m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de ... (...) (en lettres et en chiffres), sur le bordereau des prix-détail estimatif ».

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)**ANNEXE 4 : MODELE DECLARATION D'INTEGRITE**

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaire en coentreprise ou sous-traitant agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, ne commette ou ne commettra une quelconque Pratique interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant [préciser de quel marché ou appel d'offres il s'agit] (le "Marché"), et à vous informer au cas où une telle Pratique interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du Marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente Déclaration.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant agissant comme indiqué ci-dessus, avons (a) été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, pour un délit quelconque impliquant une Pratique interdite en rapport avec n'importe quelle procédure d'appel d'offres ou fourniture de travaux, biens ou services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente Déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés ou représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné de quelque emploi que ce soit parce qu'il était impliqué dans quelque Pratique interdite que ce soit, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou cette démission, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons (commettra) aucune Pratique interdite en rapport avec le Marché [donner les détails si nécessaire].

Au cas où le Marché nous serait attribué, nous accordons à l'ONEE et aux auditeurs nommés par l'un ou l'autre d'entre eux, ainsi qu'à toute autorité compétente selon la loi marocaine, le droit d'inspecter nos documents. Nous acceptons de conserver lesdits documents durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du Marché. »

A l'effet des présentes dispositions, les expressions suivantes sont définies comme indiqué ci-dessous :

- « Manœuvre de corruption » : fait d'offrir, promettre ou accorder un quelconque avantage indu en vue d'influencer la décision d'un responsable public, ou de menacer de porter atteinte à sa personne, son emploi, ses biens, ses droits ou sa réputation, en rapport avec la procédure de passation des marchés ou dans l'exécution d'un marché, dans le but d'obtenir ou de conserver abusivement une affaire ou d'obtenir tout autre avantage indu dans la conduite de ses affaires.
- « Manœuvre frauduleuse » : déclaration malhonnête ou dissimulation d'informations dans le but d'influencer une procédure de passation d'un marché ou l'exécution d'un marché au préjudice de l'ONEE, et qui comporte des pratiques collusoires entre concurrents (avant ou après la remise des offres) ou entre un concurrent et un consultant ou un représentant de l'ONEE en vue de fixer les prix des soumissions à des niveaux non compétitifs et de priver l'ONEE des avantages d'une mise en concurrence équitable et ouverte.
- « l'ONEE » : la personne désignée comme telle dans les documents d'appel d'offres ou le Marché.
- « Responsable public » : toute personne occupant une fonction législative, administrative, de direction, politique ou judiciaire dans tout pays, ou exerçant tout emploi public dans tout pays, ou tout dirigeant ou employé d'une entreprise publique ou d'une personne morale contrôlée par une entreprise publique de tout pays, ou tout dirigeant ou responsable de toute organisation publique internationale.
- « Pratique interdite » : tout acte qui est une Manœuvre de corruption ou une Manœuvre frauduleuse ou tout acte d'engager, en tant que salariés de l'entreprise, des retraités et des agents en activité de l'Office.

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 5 : MODELE Listes des moyens humains, matériels et références techniques

+ Liste des moyens humains

Fonction	Prénom et Nom	Ancienneté dans		N° d'immatriculation à la CNSS ou équivalent pour les entreprises étrangères	Qualification	Observation
		le domaine	l'entreprise			

Fait à ----- le , -----

Signature et cachet

(préciser le nom et la qualité du signataire)

+ Liste des moyens matériels

Matériels	Quantité	Observation
Matériel informatique : [à préciser]		
Matériel de Chantier : [à préciser]		
Matériel de levage : [à préciser]		

Fait à ----- le , -----

Signature et cachet

(préciser le nom et la qualité du signataire)

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)**+ Liste des Références techniques** *5 dernières années ou à préciser selon complexité du projet*

Année	Client	En qualité			S/ traitant	Réalisation		Montant TTC	Attestations (1)
		Entrepreneur				Objet	lieu		
		Membre de Groupement	Mandataire	Individuel					

(1) : Mettre F si fournie

Fait à -----le , -----

Signature et cachet

(Préciser le nom et la qualité du signataire)



Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)**ANNEXE 6 : Critères de qualification moyens humains et matériel****Construction des réseaux MT-BT (jusqu'à 2MDH) comprenant :**

- Lignes MT et BT (Montage, levage des supports, déroulage et pose du câble);
- Poste MT/BT (équipement H61, poste maçonné, type tour et type bas) ;
- Réseau souterrain MT et BT ;
- Poste MT/MT (équipement du poste MT/MT);
- Equipement des départs 22Kv et extension du jeu de barre MT.

1- Moyens humains

- Encadrement technique :
 - Responsable technique
 - Dessinateur
- Encadrement administratif :
 - Responsable administratif
 - Assistant de direction
- Personnel du chantier :
 - 1 chef de chantier habilité
 - 1 chef d'équipe habilité
 - 3 Monteurs de ligne habilités
 - 1 Monteur équipement poste habilité
 - 1 responsable QHSE

2- Définition des profils

Fonctions	Profils
Responsable administratif	Cadre diplômé (Bac+4) ou (Bac+2) avec 3ans d'expérience dans le domaine
Responsable technique	Ingénieur, formation technique bac + 5, bac + 4 avec 3 ans d'expérience dans le domaine technique ou technicien avec 5 ans d'expérience dans le domaine
Dessinateur	Diplôme en Dessin ou en DAO ou technicien (Bac + 2) ayant des connaissances dans le domaine de dessin.
Chef de chantier	2 ans d'expérience comme chef de chantier ou chef d'équipe avec 5 ans d'expérience
Chef d'équipe	2 ans d'expérience comme chef d'équipe ou monteur de ligne avec 5 ans d'expérience justifiant d'une formation pratique en réseau souterrain soit par l'ONEE-Branche électricité ou un constructeur de câbles ou un organisme habilité
Monteur de ligne	2 ans d'expérience comme monteur de lignes ou ouvrier avec 5 ans d'expérience
Monteur équipement poste	2 ans d'expérience comme monteur de poste ou ouvrier avec 5 ans d'expérience
Responsable QHSE	Cadre diplômé (Bac+4) ou (Bac+2) avec 3 ans d'expérience dans le domaine QHSE
Assistant de direction	Technicien en secrétariat ou 3 ans d'expérience comme assistant de direction.

3- Moyens matériels

- Caisse à outils pour travaux électriques
- 1 Sertisseuse pour câble avec jeu de matrices

Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

- Matériel de sécurité conformément à la liste citée au point 7
- 1 Lot de 3 crayons
- 1 Tire-fort 1,5 tonne
- 2 Vérins 3 tonnes
- 1 dynamomètre
- 1 thermomètre
- 1 jeu de jalons
- 1 lot d'accessoires pour déroulage des câbles (moufles, poulies, grenouilles ...)
- Mesureur de la terre résistante

4- Liste du matériel composant la caisse à outils pour travaux électriques

- Caisse à outils vide
- Sacoche à outils vide
- Grimettes poteau bois à 8 pointes
- Marteau de 500 g
- Massette de 1000g
- Burin de maçon
- Pince universelle
- Pince coupante
- Pince à dénuder
- Pince à sertir pour les petites cosses
- Pince à sertir pour les manchons et les extrémités des câbles
- Chalumeau à gaz portatif
- Clé à molette de 30 mm
- Série de clés plates de 8 à 24 mm
- Couteau d'électricien
- Scie à métaux
- Double mètre
- Perceuse à main électrique
- Niveau à bulles
- Truelles dite langue de chat
- Truelle de maçon
- Corde de traçage avec poudre
- Fil à plomb
- Fourches de levages pour poteau bois
- Barres à mines
- Barre à dame, pioche, pelles terrassier et à curette, tamis
- 1 jeu de tournevis

5- Liste de matériel de sécurité

- **Appareils de mesure et de contrôle**
 - Contrôleur universel (la marqueet numéro de série)
 - Telluromètre (appareil de mesure de résistance de terre)
 - Détecteur de tension BT et contrôleur de champs tournant
 - Mesureur d'isolement
- **Matériel de sécurité**
 - Casques de protection antichoc

Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

- Lunettes de protection teintées anti UV
- Lunettes masque anti buée
- Lunettes, casque de protection et gants pour soudeur
- Gants de travail
- Harnais ceinture de sécurité complet
- Longe avec absorbeur d'énergie
- Corde de service de 20 mètre synthétique avec poulie et crochet
- Chaussures de sécurité
- **Matériel de secours**
 - Boîte médicale de 1er secours
- **Tenues de travail**
 - Combinaisons ou blouses de travail
 - Vêtements de pluie
- **Echelles**
 - Echelle simple de 4 mètres
 - Echelle double de 6 mètres
- **Équipement de protection collective**
 - Gants isolants de manœuvres MT- HT
 - Contrôleur de tension BT
 - Détecteur unipolaire de tension sonore et lumineux 10/30 k
 - 1 DMT et CC pour postes 2° catégorie (complet)
 - 2 DMT et CC pour lignes 2° catégorie (complet)
 - Tapis isolant.41 KV /1mm 1,00x0,60 m
 - Tabouret isolant type extérieur 25kV
- **Matériel de balisage et de signalisation**
 - Ruban de balisage coloris rouge blanc de 50 m
 - Cônes en plastique rétro-réfléchissants coloris rouge blanc
 - Triangles rétro-réfléchissants de travaux

Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 8 : Nature et consistance des prestations pouvant être sous-traitées

Prestations*	Pourcentage à sous traiter**	Sous-traitants (Maximum 3 par prestation)	Responsable de la prestation sous-traitée***
Etude topographique et élaboration des plans			
Etude électrique pour le réseau basse tension			
Etude de dimensionnement mécanique			
Etude d'ingénierie génie-civil des postes d'énergie électrique			
Etude d'ingénierie Equipements HT et Contrôle commande des postes d'énergie électrique			
Fondation pour pylône (massif)			
Levage des poteaux (massif et levage)			
Montage et levage des pylônes			
Déroulage et réglage des câbles électriques			
Déroulage et réglage des câbles à fibres optiques			
Génie-civil des postes d'énergie électrique			
Total			

* La liste des prestations à définir pour le cas des travaux objet du projet.

** En aucun cas, la sous-traitance ne peut dépasser 50% du montant du marché

*** Le responsable est chargé de la supervision et du contrôle des travaux réalisés par le sous-traitant.

Ce responsable ne peut être remplacé qu'après accord préalable écrit de l'ONEE.

Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)**ANNEXE 9: Modèle liste du matériel dont la fourniture est à la charge du concurrent**

Pour être accepté lors de l'évaluation des offres techniques du présent appel d'offres, le matériel dont la fourniture est à la charge des concurrents, doit remplir l'une des conditions suivantes :

- figurer sur la liste du matériel agréé diffusé sur le site internet de l'ONEE-Branche Electricité (www.one.ma).
- figurer sur la liste du matériel accepté
- être déclaré conforme, aux spécifications techniques de référence de l'ONEE-Branche Electricité téléchargeables à partir du site web (www.one.ma) et aux exigences techniques particulières du CCTP du présent dossier d'appel d'offres.

Dans ce dernier cas, la conformité du matériel est établie, lors de l'évaluation des offres techniques, sur la base des documents ci-après :

- fiches techniques faisant ressortir que le matériel proposé répond en tout point aux spécifications techniques de référence et aux exigences techniques particulières du CCTP du présent dossier d'appel d'offres.
- originaux ou copies certifiées conformes des rapports d'essais prévus par les spécifications techniques de référence et éventuellement par le CCTP du présent dossier d'appel d'offres, réalisés par un laboratoire officiel ou accrédité.

Les types et marques de matériels *acceptés* au stade de l'évaluation des offres techniques, deviennent contractuels.

Les concurrents devront indiquer le fabricant ou à défaut l'origine, la marque et la référence ou type des produits, qu'ils se proposent d'installer, selon le tableau ci-après.

Designation article	Type ou référence	Marque	Fabricant	Pays d'origine
Poteau béton armé				
Poteau Bois				
Menuiserie métallique galvanisée + Armement NV + Bras métallique galvanisée				
parafoudres				
IACM à C/C				
Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites				
câble Almelec				
Câble isolé préassemblé en aluminium avec neutre porteur en Almelec 3x35 Alu+ 16 Alu +54,6 Alm - 3x50 Alu + 16 Alu + 54,6 Alm et 3x70 Alu + 16 Alu + 54,6 Alm				
Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 2x16 mm ² et 4x16 mm ²				
Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau				
Connecteur à perforation				

Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

Boite de dérivation aéro-souterraine (DAS) pour câble cuivre isolé RO2V ou RVFV et câble préassemblé Alu				
Câble isolé au PR USP S26 18/30 kV à champ radial en aluminium unipolaire 1x150mm ²				
Câble isolé unipolaire U 1000 R02V cuivre 3x95 +1x70+1x50 mm ²				
Câble U1000 RVFV en cuivre 2x10 mm ² et 4x10mm ²				
Boite d'extrémité synthétique type intérieur pour câble en Alu ou Cu isolé au PR 18/30 kV				
Boite d'extrémité synthétique type extérieur pour câble Alu ou Cu isolé au PR 18/30 Kv				
Boite de jonction pour câble isolé au PR Alu ou Cu USP 18/30 kV				
cellule interrupteur préfabriqué pour réseau à isolement au SF6 36 kV motorisée				
cellule protection transformateur préfabriquée équipée par combiné interrupteur-fusibles à poudre à isolement au SF6 36 Kv				
Dispositif de détection de défaut sur câble souterrain MT (DDS)				
Transformateur de puissance triphasé 22kV/B2				



Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS)

Direction Régionale Distribution Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS)

**III-1 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Travaux
(CCAFP- Travaux).**

**III-2 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris
éventuellement la définition des prix.**

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)**

Direction Régionale Distribution Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

**Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP- Travaux)**

PREAMBULE

Le Cahier des Clauses Administratives et Financières comporte deux parties : les clauses générales (CCAFG) et les clauses particulières (CCAFP).

Le présent Cahier des Clauses Administratives et Financières concerne les clauses particulières (CCAFP-Travaux).

Il développe, complète les clauses générales qui restent applicables.

Les deux cahiers sont reliés par le numérotage des articles. Les numéros des articles du CCAFP-Travaux ne sont pas consécutifs et suivent ceux des articles du CCAFG-Travaux.

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)**

Sommaire

Article 1. Objet du marché	35
Article 6. Pièces constitutives du marché	35
Article 13.1 Maître d'ouvrage et maître d'œuvre	35
Article 13.4 Sous-traitance.....	35
Article 15. Délai d'exécution	36
Article 16. Prolongation du délai d'exécution.....	37
Article 17. Pénalités de retard.....	37
Article 19-1 Vérification qualitative des fournitures et matériaux.....	37
Article 19-2 Matériel fourni par l'entrepreneur	37
Article 26-1 Programme des travaux (calendrier d'exécution).....	38
Article 41.1 Réception en usine.....	38
Article 41.2 Réception Provisoire :	39
Article 42. Garanties contractuelles	39
Article 43 Réception définitive :	39
Article 45 - Impôts et taxes	40
Article 45 - 2 Droits de douane et taxes connexes	41
Article 48 - 2 Facturation de l'avance	41
Article 48 - 3 Facturation de la retenue de garantie	41
Article 48 - 6 Dépôt de la facture.....	41
Article 50 - Révision des prix.....	41
Article 59 - Règlement des différends et des litiges	41



Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)

Article 1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation des PT MT/BT relevant de la Direction Provinciale de Marrakech.

Article 6. Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constituant le marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante:

1. L'acte d'engagement ainsi que et ses avenants éventuels.
 2. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat (**CCAG-T**), en vigueur.
 3. Cahier des prescriptions spéciales (**CPS**).
 - 3.1. Le Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Travaux (**CCAFP-Travaux**).
 - 3.2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (**CCTP**).
 - 3.3. Le modèle de **PGSPS** Plan Général en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au travail qui définit les modalités d'adaptation aux contraintes en matière de Sécurité et de Protection de la santé lors de la réalisation des travaux.
 4. Cahier des prescriptions communes (**CPC**).
 - 4.1. Le Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (**CCAFG-Travaux**).
 - Cahier des Clauses Techniques Générales (**CCTG**) composé de :
 - Cahier des Prescriptions Communes Techniques pour réseau Distribution (**CPCT**).
 - Manuel des Spécifications Techniques de l'ONEE-Branche Électricité.
 - Manuel Descriptif Des prix Type des fournitures et ouvrages pour travaux de construction du réseau de distribution (**MDPT**).

[Le CCTG est téléchargeable à partir du site web de l'ONEE-Branche Electricité en précisant éventuellement les versions et les tomes applicables].
 - Plan de Prévention ONEE-BE
5. L'offre technique,
6. Le bordereau des prix-détail estimatif.

Les pièces générales mentionnées ci-dessus sont réputées connues de l'entrepreneur même si elles ne sont pas jointes au marché et constituent incontestablement des documents contractuels.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, et sauf cas d'erreur manifeste, ces pièces prévaudront :

- Dans l'ordre où elles sont citées dans la liste des pièces constitutives figurant dans le CCAFP-Travaux.
- A défaut d'une telle liste, dans l'ordre mentionné ci- haut.

Les addenda suivent l'ordre hiérarchique du document qu'ils modifient.

Les dispositions du CPS prévalent sur celles du CPC.

- Le concurrent est réputé être en possession du CCAFG, PGSPS, CCTG et CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Les CCAFG, CCTG, PGSPS sont téléchargeables sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

- Les attributions du ministre au niveau du CCAG-T sont données au Directeur Général de l'ONEE.

Article 13.1 Maître d'ouvrage et maître d'œuvre

Le maître d'ouvrage : ONEE – Branche Electricité représenté par son Directeur Général de l'ONEE ou par son délégué.

Le maître d'œuvre : Direction Régionale Distribution Marrakech

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)

Article 13.4 Sous-traitance

Toute sous-traitance dans le cadre du présent appel d'offres est régie par les règles suivantes :

- Peuvent être sous-traitées, les prestations d'études et de travaux indiquées sur le tableau en annexe 8 du RCDP.
- Les opérations d'achat du matériel à mettre en œuvre ne peuvent être sous-traitées.
- Le sous-traitant doit, selon la nature des prestations objet de la sous-traitance, être : préalablement accepté par l'ONEE, selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- La supervision et le contrôle du chantier doivent être assurés par le personnel de l'entrepreneur.
- L'ONEE se réserve le droit de refuser, à tout moment, tout sous-traitant ayant été défaillant dans l'exécution de précédents marchés; le concurrent peut remplacer le sous-traitant écarté dans le délai fixé par l'ONEE.
- La sous-traitance est limitée à 50% du montant du marché.
- L'entrepreneur est tenu, autant que possible, lorsqu'il envisage de sous-traiter une partie du marché, de la confier à des prestataires installés au Maroc et notamment à des petites et moyennes entreprises.

L'entrepreneur peut, à titre exceptionnel, et sur demande écrite et motivée, soumettre à l'accord de l'ONEE, le remplacement ou le rajout d'un sous-traitant, étant entendu que l'ONEE se réserve le droit d'accepter ou d'opposer un refus motivé sur le nouveau sous-traitant proposé, dans le respect des dispositions réglementaires.

L'entrepreneur est tenu de fournir à l'ONEE, les conventions passées avec ses sous-traitants, dûment signées, et ce, au plus tard 15 jours avant le commencement de la réalisation de la prestation sous-traitée. Les conventions doivent préciser la consistance et les clauses contractuelles; l'indication des prix n'étant pas obligatoire.

En cas de non remise des conventions suscitées dans le délai fixé, les sous-traitants ne seraient pas autorisés à entamer la réalisation des prestations y afférentes, le retard engendré étant imputé à l'entrepreneur.

Article 13.5 Assurances et responsabilité

L'entrepreneur est tenu de présenter, à ses frais et au plus tard à la réception définitive du marché, la police d'assurance couvrant les risques liés à la responsabilité décennale de l'entrepreneur telle que celle-ci est définie à l'article 769 du dahir du 9 Ramadan 1331 (12 août 1913) formant code des obligations et contrats.

La période de validité de cette assurance court depuis la date de réception définitive jusqu'à la fin de la dixième année qui suit cette réception.

La réception définitive de l'engagement est subordonnée par l'accord de l'ONEE-BE sur les termes et l'étendue de cette police d'assurance.

Article 15. Délai d'exécution

Sauf cas de force majeure dûment constaté, les travaux doivent être entièrement terminés et livrés en état de réception provisoire dans un délai de Dix (10) mois à partir de l'ordre de service de les commencer, émis par l'ONEE/Branche Electricité.

Eventuellement, le délai est compté à partir de la date d'ODS de commencement des travaux notifié par l'ONEE jusqu'à l'achèvement des installations prêtes pour être mises sous tension non compris les délais de visites de réception et des essais propres à l'ONEE.

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFG-Travaux)

Article 16. Prolongation du délai d'exécution

a) Opposition de passage

Au cas où il y a une opposition de la part d'un tiers empêchant le bon déroulement des travaux sur le chantier et qui persiste malgré les efforts déployés par l'entrepreneur, ce dernier doit dans un délai maximum d'une semaine porter l'incident à la connaissance de l'ONEE et de l'autorité locale et obtenir de celle-ci un PV signé et attestant cette opposition. Ce PV doit être remis par l'entreprise à l'ONEE - Branche Electricité - dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'opposition effective qui empêche la réalisation des travaux.

Au vu du PV, l'ONEE délivre un ordre d'arrêt à l'entreprise. Dès la levée de l'opposition, l'ONEE - Branche Electricité - (Directions Régionales) invite l'entrepreneur, par un ordre de reprise des travaux, et la date contractuelle de livraison sera réajustée en tenant compte des délais écoulés entre l'arrêt et la reprise des travaux.

b) Intempéries

Les intempéries constituant un cas de force majeure doivent être signalées à l'ONEE-Branche Electricité dans un délai maximum d'une semaine et faire l'objet d'une déclaration contradictoire entre l'ONEE et l'entrepreneur par constat dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'apparition de l'événement, précisant que la région où se déroulent les travaux est jugée inaccessible pour engins tout terrain. Cette déclaration mentionnant les noms des villages concernés devra être signée par le Directeur Provincial ou son intérimaire.

Au vu du PV, l'ONEE délivre un ordre d'arrêt à l'entreprise.

Article 17. Pénalités de retard

Les dispositions de l'article 17 du CCAFG-Travaux s'appliquent.

Le montant des pénalités de retard est plafonné à 10% du montant TTC du marché éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus.

Article 19-1 Vérification qualitative des fournitures et matériaux

Les dispositions de l'article 19-1 du CCAFG-Travaux sont complétées comme suit :

Matériel fourni par l'entrepreneur

Pour être accepté à être installé dans les ouvrages objet du présent marché, le matériel dont la fourniture est à la charge de l'entrepreneur doit figurer sur la liste donnée en annexe 9 du RCDP complétée par les marques et types acceptés au stade de l'évaluation des offres techniques.

L'ONEE - Branche Electricité se réserve le droit d'exiger la production avant ouverture du chantier du certificat attestant la conformité ou l'origine de tout ou partie du matériel.

Le changement de tout matériel après adjudication ne peut être toléré que pour des cas exceptionnels dûment justifiés par l'entrepreneur et après accord écrit de l'ONEE - Branche Electricité.

Toutes les fournitures devront être approuvées par l'ONEE - Branche Electricité avant leurs mises en œuvre. A cet effet, l'entrepreneur doit soumettre la liste définitive du matériel à installer à l'ONEE Branche Electricité pour approbation avant son approvisionnement.

L'ONEE - Branche Electricité se réserve le droit de demander à l'entrepreneur, avant la réception de l'ouvrage, d'apporter les modifications nécessaires assorties de garanties supplémentaires d'un matériel reconnu conforme dans le cadre du marché, et dont le comportement en exploitation de matériel identique, se serait révélé non satisfaisant.

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)

L'entrepreneur est tenu d'établir une convention avec un laboratoire officiel ou accrédité dans le domaine du génie-civil et qui doit être remise à L'ONEE- Branche Electricité avant le commencement des travaux.

Les travaux à prévoir dans cette convention comporteront notamment :

- les études préliminaires des compositions optimales des bétons et des conditions de mise en œuvre;
- le contrôle de la qualité et de conformité aux spécifications des cahiers de charges des :
 - ciments et matériaux approvisionnés sur le chantier;
 - béton mis en œuvre dans les ouvrages de génie- civil;
 - réfection des chaussées y compris compactage.

Les frais d'établissement de cette convention seront entièrement à la charge de l'entrepreneur dont une copie doit être remise à l'ONEE- Branche Electricité avant le commencement des travaux.

Article 26-1 Programme des travaux (calendrier d'exécution)

Dès la notification de l'ordre de service pour commencer les travaux, le planning détaillé présentant les jalons donnés ci-après, doit être daté et remis à l'ONEE.

Le planning détaillé de construction est contractuel et doit préciser les jalons suivants :

- Etudes topographiques et complémentaires.
- Ordres d'achats des fournitures et des équipements et leurs réceptions.
- Délais de mise à disposition sur chantier des fournitures et des équipements et leurs réceptions.
- Délais d'exécution des opérations de génie civil.
- Délais d'exécution des opérations de montage.

Article 33 - Dégâts à l'occasion de l'exécution des prestations

Dès notification de l'ODS, l'Entrepreneur devra effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'exécution des prestations objet du marché et remettre à l'ONEE les documents suivants :

- Copies des avis d'ouverture de chantier transmis aux Autorités Locales.
- Liste des propriétés privées contenant noms, prénoms, caïdat et références foncières du terrain ou domaines et ouvrages d'organismes public et autorité locale et préfectorale traversés.
- Recensement des arbres dans la tranchée de passage des lignes et/ou postes MT/BT objet des prestations.
- Liste des dégâts éventuels causés aux cultures durant les travaux à indemniser par l'ONEE selon le prix de la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) ou de la commission Administrative d'Evaluation (CAE).
- Liste des dégâts éventuels causés aux cultures durant les travaux à indemniser par l'Entreprise.
- Les certificats de bien vivre délivrés par les Autorités Locales concernées par le passage des lignes et/ou postes MT/BT objet des prestations.

Il reste entendu que :

- L'Entreprise doit se conformer aux dispositions particulières et provisoires que nécessitent les travaux au niveau des traversées des domaines ou d'ouvrages de tiers.
- Les dégâts causés aux cultures pendant les travaux y compris les arbres fruitiers ou non fruitiers, sont à la charge de l'Entrepreneur.

Article 41.1 Réception en usine

A chaque fois qu'il sera jugé nécessaire, l'ONEE se réserve le droit de prévoir la réception en usine ou d'exiger un certificat d'origine ou la fourniture d'échantillons du matériel proposé.

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)

La réception en usine du matériel à mettre en œuvre doit être effectuée par l'entrepreneur ou la personne mandatée par lui.

Les essais de réception doivent être réalisés conformément aux documents techniques de référence. Les rapports d'essais sont à remettre à l'ONEE par l'entrepreneur et ce, avant la réception provisoire de l'ouvrage.

L'ONEE -Branche Electricité se réserve le droit d'assister aux essais de réception en usine.

L'entrepreneur est tenu d'informer l'ONEE-Branche Electricité de la date des essais au moins 3 semaines à l'avance.

Article 41.2 Réception Provisoire

Le Contractant avise l'ONE, par écrit, de la date de la fin des travaux.

La réception provisoire a pour objet, le contrôle de la conformité des prestations réalisées par le Contractant avec l'ensemble des obligations de l'engagement et, en particulier, avec les spécifications techniques. La réception peut être prononcée par tranche de prestations, étant précisé que dans ce cas, c'est la réception de la dernière tranche qui tiendra lieu de réception provisoire des prestations au sens de l'engagement.

L'ONEE/Branche Electricité procède avec le Contractant aux opérations préalables à la réception des ouvrages dans un délai qui est de vingt (20) jours à compter de la date de réception de l'avis mentionné ci-dessus.

En cas d'absence du Contractant à ces opérations, il en sera fait mention dans le procès-verbal et ce procès-verbal lui est alors notifié.

Article 42. Garanties contractuelles

Le délai de garantie est fixé à un (1) an à dater de la réception provisoire.

Des garanties additionnelles de Dix (10) ans sont à prévoir pour les postes MT/BT : Garantie de l'étanchéité des postes si les travaux y afférents sont prévus.

NB : A l'expiration du délai de garantie d'un an, l'entrepreneur est dégagé de ses obligations contractuelles, à l'exception de celles qui sont mentionnées ci-dessus ; réserve est faite au profit du maître d'ouvrage de l'action en garantie prévue par l'article 769 du dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) formant code des obligations et des contrats. La date de la réception définitive marque le début de la période de garantie définie par le dahir précité.

Article 43 Réception définitive

A l'expiration de la période de garantie, la réception définitive pourra être prononcée à la demande du Contractant, sous réserve que ce dernier ait bien remédié aux défauts de fonctionnement, anomalies, désordres ou malfaçons constatés pendant le délai de garantie.

Cette réception définitive sera différée pour les parties qui auraient subi des remplacements ou ayant fait l'objet de garanties supplémentaires acceptées, par les deux parties.

La réception définitive marquera la fin d'exécution de l'engagement et libérera les parties contractantes de leurs obligations.

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)

Article 45 - Impôts et taxes

Il reste entendu que l'entrepreneur fera son affaire de l'importation et du dédouanement de toutes les fournitures et équipements nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent marché ainsi que le matériel devant constituer son propre stock pour faire face à ses obligations contractuelles.

Pour toutes les fournitures et équipements importés nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent marché, dont le montant est payable en devises étrangères, l'entrepreneur ou son transitaire se chargera de toutes les démarches et de toutes les opérations de dédouanement, déchargement à quai, transit, enlèvement, livraison sur site, etc...

A cet effet, il doit, avant toute expédition, arrêter avec le maître d'œuvre la liste du matériel à importer. Pour permettre à l'ONEE— Branche Electricité de suivre l'évolution des opérations d'importation l'entrepreneur est tenu à l'occasion de la réalisation de chacune de ces opérations, de constituer un dossier approprié à mettre à la disposition de l'ONEE— Branche Electricité aux Bureaux de la Direction Approvisionnement et Marchés (DAM) : 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 - MAROC, Tel : Télécopieur.....

Ce dossier comprendra en particulier des exemplaires des documents suivants :

- Factures d'expédition.
- Déclaration en douane (D.U.M).
- Copie du connaissement et/ou L.T.A et/ou CMR.
- Attestation d'assurance.
- Bordereau de colisage.

L'entrepreneur fera également son affaire de l'importation temporaire éventuelle de matériel. Il prendra en charge tous les frais y afférents et notamment les droits de douane et taxes.

L'entrepreneur aura à accomplir toutes les formalités pour l'importation et l'exportation de tel matériel, et constituera les cautionnements nécessaires. L'ONEE- Branche Electricité n'interviendra en aucune façon dans cette affaire.

Pour permettre à l'ONEE- Branche Electricité de suivre l'évolution des opérations d'importation et d'exportation temporaire, l'entrepreneur est tenu à l'occasion de la réalisation de chacune de ces opérations, de constituer un dossier approprié à mettre à la disposition de l'ONEE— Branche Electricité aux Bureaux de la Direction Approvisionnement et Marchés (DAM) : 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 -MAROC, Tel : Télécopieur.....

Ce dossier comprendra en particulier des exemplaires des documents suivants :

- Facture d'importation ou d'exportation.
- Colisage.
- Déclaration douanière.
- Caution Bancaire.

Pour clore ces dossiers, les mains levées douanières correspondantes seront remises à l'ONEE- Branche Electricité.

L'ONEE— Branche Electricité se constituant importateur, il ne pourra souscrire les titres d'importations qu'après désignation par l'entrepreneur ou par son transitaire de la nomenclature douanière Marocaine correspondant à chaque article ou ensemble d'articles de matériels.

L'ONEE—Branche Electricité sera par conséquent dégagé de toute responsabilité quant à la contestation des nomenclatures par la douane, le supplément des droits de douane le retard d'enlèvement des matériels, les frais et risques portuaires ou aéroportuaires qui en découlent seront pris en charge par l'entrepreneur.

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives aux
marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)

Article 45 - 2 Droits de douane et taxes connexes

Compte tenu des modalités de paiement de la part en devises étrangères prévues aux marchés et du fait que l'ONEE- Branche Electricité se constitue importateur des fournitures payables en devises étrangères, le règlement des droits de douane et des taxes aura lieu comme suit :

- les droits de douane et taxes connexes, applicables à la part relative aux fournitures importées rendues CIF, seront réglés directement par l'entrepreneur à la recette des douanes marocaines.
- en cas de déclaration douanière de l'entrepreneur faisant ressortir, par erreur, un montant total de fournitures livrées supérieur au montant des fournitures indiquées au présent marché, le supplément de droits de douane résultant de cette erreur de déclaration serait à la charge de l'entrepreneur .

Article 48 - 2 Facturation de l'avance

Une avance de 10% du montant du marché sera réglé à l'entrepreneur, après présentation de la facture accompagnant les documents prévus dans l'article 48.5 du CCAFG;

Article 48 - 3 Facturation de la retenue de garantie

La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie bancaire de même valeur. La garantie bancaire correspondant à la retenue de garantie doit être originale, adressée ou déposée à l'adresse :

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE

Branche Electricité

DIRECTION REGIONALE DE MARRAKECH

13 Bis, Boulevard Moulay R'CHID

Guéliz Marrakech

Article 48 - 6 Dépôt de la facture

La facture doit être adressée ou déposée à l'adresse suivante :

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE

Branche Electricité

DIRECTION REGIONALE DE MARRAKECH

13 Bis, Boulevard Moulay R'CHID

Guéliz Marrakech

MAROC

Article 50 - Révision des prix

Les prix du présent marché sont fermes et non révisables.

51-1 Cautionnement provisoire :

Le montant du cautionnement provisoire est de 100 000 DH.

Signature du maître d'ouvrage

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
Branche Electricité
Direction Régionale District de Marrakech
Le Directeur
Signé: Mustapha BENADDOU

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)**

Direction Régionale Distribution Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :

III - 2 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)

Article	Désignation
1	Objet de l'Appel d'Offres
2	Description des ouvrages
3	Organisation du chantier
4	Matériel fourni par l'ONEE-Branche Electricité

Pièce IV- : (CCAG-T)

Article 1. Objet du marché

Les travaux objet du présent appel d'offres sont relatifs à

- La construction d'un réseau de 2° catégorie aérien en câble Almélec de section 34,4 mm² d'une longueur de 7 000 m environ et en souterrain 700m en câble isolé au PR USP S26 18/30 kV à champ radial en aluminium unipolaire 1x150mm².
- La construction de 7 postes MT/BT type H61 de 160 kVA,
- La construction de 1 poste MT/BT maçonnés type haut et 1 poste MT/BT maçonnés type bas.
- La fourniture et la pose du réseau basse tension en câble isolé pré assemblé d'une longueur de 35000 m (y compris la dépose et le transfert de branchements aérien et aéro-souterrain de 2 et 4 fils).
- La création des départs souterrains en câble RO2V d'une longueur de 1750 m environ.
- La Réhabilitation des postes MT/BT endommagés.

Les centres concernés par l'injection des postes ONED sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Agence de Service	Commune	Village
MARRAKECH	TASSOULTANTE	BENGAOUI
	TASSOULTANTE	SIDI BENDAOU
	TASSOULTANTE	Lotissement KOUKOU
	MENARA	MACHOU
	MENARA	Lotissement KARAM PT 1 et 2 + type haut
	MENARA	MHAMID 9
	S, Y, BEN ALI	DOUAR JDID
	O, SIDI BRAHIM	BERRAHMOUNE
	SAADA	COOP SIDI DAHER
	SAADA	PT EL BERGHALI
	SAADA	PT SAID MOULAY OMAR
	SAADA	PT GOUVERNEUR
	SAADA	LUNDI
	AL OUIDANE	CHOUITER 2
	AL OUIDANE	Lotissement TICHKA PT 1 et 2
	ENNAKHIL	BIOUT EL BOUN
	ENNAKHIL	DAR TOUNSSI
	OULAD HASSOUNE	CAID SLIMANE
	OULAD HASSOUNE	SOUKKANE 1 et 2
	OULAD HASSOUNE	MIRAGE
OULAD HASSOUNE	ROUTE SIDI RAHAL	
OULAD HASSOUNE	OULAD BOUZID	
ASNI	OUIRGANE	CENTRE OUIRGANE
AMEZMIZ	SIDI BADHAJ	TIZFRIT
	AMAGHRAS	ANFAG
	OUGUITA	AZAYE
	AMEZMIZ	REGRAGA
	AMEZMIZ	DRAA SOUK

Pièce IV- : (CCAG-T)

	AMEZMIZ	QUARTIER DEN DRISS
	AMEZMIZ	Lotissement EL ALYA
AIT OURIR	AIT OURIR	ABIDAR
	AIT OURIR	AIT MANSOUR
	AIT OURIR	GOUAGHARDA
	AIT OURIR	Lotissement FARAH PT 8 et 3
	AIT OURIR	Lotissement FARAH PT 1
	AIT OURIR	Lotissement NAZHA 1-2-3 et 4
	SIDI ABDELLAH GHIAT	Lotissement ORCHIDE PT 1 et 2
	SIDI ABDELLAH GHIAT	Pole urbain chouiter 12 PT
	SIDI ABDELLAH GHIAT	LAHRIZI

Article – 2 : Description des ouvrages :**I- Construction ligne MT aérienne :**

- Conducteurs : câble en Almélec de section 34,4 mm².
- Armements : - En alignement : Bras métalliques simples, NV 170-125-N50-70, NV 170-125-N60-80, NV 170-125-N70-80-C70, bras métallique simple BA et poutre d'alignement.
- En ancrage : herse NA 2, bras métalliques enveloppants sur poteau en béton armé ou Pylône métallique et poutre d'ancrage.
- Isolateurs : Chaînes d'isolateurs composites N11 et N16 avec accessoires à isolement 24KV et 36 KV
- Supports : Poteau en béton armé
- Les supports conformes à la normalisation ONEE/Branche Electricité seront des poteaux en béton armé vibrés et des pylônes métalliques, encastrés dans un massif de fondation en béton.
- La hauteur maximale hors sol sera de 12 m
- Les IACM seront de 25A à isolement 24 KV et 36 KV, ils seront de type SPECIAL ligne de fuite supérieure ou égale à 750 mm en matériaux composite.
- Les parafoudres à installer : CC 10 KA Ur= 24 KV et 36 KV MCOV compris entre 19 et 21 KV sur isolé ligne de fuite supérieure ou égale à 750 mm

* Les bretelles au niveau des points de dérivation entre le câble Almélec en 148,1 mm² et le câble des différentes dérivations seront en câble Almélec 75,5 mm² de section et devront être équipées par des bretelles amovibles (jeu complet de 3 raccords de branchement (RDB) section 75,5 mm² Almelec).

II- Construction ligne MT souterraine :

- Conducteurs : Câble isolé au PR USP S26 18/30 kV à champ radial en aluminium unipolaire 1x150mm²
- Boite d'extrémité synthétique type intérieur et extérieur pour câble Alu ou Cu isolé au PR 18/30 Kv
- Boite de jonction pour câble isolé au PR Alu ou Cu USP 18/30 kV

III- Réhabilitation des postes de transformation :

- Raccordement transfo tableau de la distribution par câble U1000R02V-240 mm² Cuivre par phase et qui doit être logé dans un chemin de câble y compris fourniture et pose cosses.

Pièce IV- : (CCAG-T)**III- Construction ligne BT aérienne :**

Supports : poteau béton armé classe A de 8m et 9 m et poteau boisé s/c de 8m et 9 m .

Bras de scellement : Menuiserie métallique galvanisée

Massif de fondation normal

Conducteur : câble aérien isolé pré assemblé en Aluminium avec neutre porteur en almélecs : $3 \times 70 + 54,6 + 16 \text{ mm}^2 - 3 \times 35 + 54,6 + 16 \text{ mm}^2$.

Accessoires pour câble pré assemblé tendu sur poteau ou sur façade : Ensemble d'alignement, Ensemble d'ancrage simple, double et triple.

IV- Les Postes de transformation :**1°) : Type H61****a) Génie Civil:**

Fourniture transport manutention à pied d'œuvre et levage du poteau béton 12m - 1500 daN class B.

Exécution de la fouille et du massif de fondation normal et de la plate-forme de manœuvre du disjoncteur BT.

b) Equipement et montage 24 KV et 36KV

Fourniture et montage de :

- Un jeu de 3 parafoudres y compris manchons d'ancrage et rallonges.
- Menuiserie métallique galvanisée complète comprenant : la herse d'ancrage pour parafoudres, les ferrures supports du transformateur et la protection mécanique des câbles de puissance.
- Un disjoncteur basse tension haut de poteau (2 départs) de calibre adéquat avec tringlerie et poignée de commande.
- Un transformateur de puissance isolement 24 KV et 36 KV.
- Liaison transformateur - disjoncteur par 4 câbles unipolaires en cuivre tension d'isolement 1000V de section en : $4 \times 1 \times 120 \text{ mm}^2$ pour 160KVA
- Plaques et affiches réglementaires
- Mise à la terre de l'ensemble des ferrures et des parafoudres par fil cuivre nu 60/10 avec protection mécanique et borne de mesure.
- Mise à la terre du neutre avec barrette de sectionnement dans le coffret de comptage avec câble cuivre isolé de $1 \times 35 \text{ mm}^2$, tension d'isolement 1000 V avec protection mécanique .Cette terre sera placée sur le premier support du réseau BT.

*** Coffret d'éclairage public galvanisé conforme au plan 4264 (10P3) entièrement équipé (monté sur le 1^{er} support du réseau BT) comprenant :**

- 1 contacteur tripolaire de calibre 100A avec un sectionneur porte - fusible équipé de 3 fusibles de calibre adéquat + bouchon de neutre + 1 jeu de 3 fusible de rechange.
 - 1 horloge EP
 - Disjoncteur de calibre adéquat,
 - 1 interrupteur manuel.
 - 1 compteur actif 4 fils 230/400 V (fourni par ONE, Service Local de Distribution).
 - Raccordement du coffret d'EP par câble U1000RO2V 4 x 35mm² cuivre.
 - Le câblage et tout le matériel nécessaire au raccordement d'éclairage public.
- Une plaque adresse ONE

Pièce IV- : (CCAG-T)

- Fourniture et installation d'une plaque IRD conformément aux spécifications technique de la pièce IV.
- Départ aérien : liaison au Disjoncteur par câble torsadé aluminium 3x70+54,6+1x16mm y compris la fourniture des raccords bimétals et des accessoires de fixation sur le poteau.

2°) : Poste de transformation maçonné type urbain (bas) à équipement préfabriqué**Génie civil :**

Conforme au plan approuvé L=5m, l=4m et H=3m avec surélévation de 40cm au minimum au-dessus du niveau du sol , toute la menuiserie métallique galvanisée à chaud et teintée à deux couches de protection de couleur gris ONEE (intérieure et extérieure), la porte d'entrée doit être faite d'un seul ventail + fourniture et montage de la serrure en applique

Equipement moyen tension :

- Fourniture et montage du système de verrouillage.
- Fourniture et montage câble de liaison cellule protection transformateur en câble isolé au PRC USP 15/25KV 3x1x35mm² cuivre
- Fourniture et pose cellule interrupteur préfabriquée pour réseau à isolement au SF6 36 kV motorisée.
- Fourniture et pose cellule protection transformateur préfabriquée équipée par combiné interrupteur-fusibles à poudre (compris boîtes raccordement câble) à isolement au SF6 36 Kv.
- Fourniture et montage des résistances chauffantes des cellules préfabriqués
- 3 Fusibles à poudre MT de calibre adéquat + jeu de rechange
- Fourniture et montage du Trolley 60/10 compris support trolley pour le circuit de terre y compris raccordement de toutes les masses métalliques au réseau maillé avec barète de coupure pour le neutre et barre de mesure pour les masses
- Fourniture et montage du circuit du neutre réalisé par câble U1000R02V 35mm² cuivre
- Transport montage et raccordement transformateur de puissance

Equipement 1° catégorie

Fourniture et montage tableau de distribution normalisé conforme au plan ONE n°5839 AR à 4 départs 1°catégorie équipé :

- Fourniture et montage extracteur dont détail ci-après.
- D'un interrupteur In : 1200A tétrapolaire à coupure visible y compris raccordement au jeu de barres principal par barres de 63x5mm cuivre.
- De 4 disjoncteurs In: 250A réglable de 175 à 250A y compris raccordement par jeu de barres de 31,5 x 5 mm cuivre ou par câble 120 mm² cuivre.
- D'un disjoncteur d'éclairage public de calibre adéquat avec raccordement au jeu de barre ;
- D'un jeu de barres principal de 63x5 mm cuivre.
- Plaques IRD (MT-BT).
- Raccordement transfo tableau de la distribution par câble U1000R02V 3x2x240+1x240 mm² Cuivre par phase et qui doit être logé dans des caniveaux avec des couvercles approprié ;
- Fourniture, montage et raccordement Coffret métallique galvanisée et peintes à deux couches standard de commande d'éclairage public équipé, posé sur façade (compris confection socle et ferrures fixation + terre) galvanisé (conforme au plan ONE-D) N° 6237 AR comportant:
 - 1 contacteur tripolaire de calibre 100A - 1 Sectionneur-fusible tétra polaire équipé de 3 fusibles de calibre adéquat et bouchon de neutre + (3 de recharges), agréés par l'O.N.EE/Branche Electricité.+ horloge
 - 1 interrupteur manuel.

Pièce IV- : (CCAG-T)

- Raccordement tableau de distribution châssis de comptage et coffret de commande par 4 câbles unipolaires U1000R02V cuivre 1x35mm²
- Le câblage et tout le matériel nécessaire prévu au (CPS-ONE-D) Art13-3
- Fourniture montage et raccordement d'un comptage statistique comportant:
 - 3 Transformateurs de mesures de courant de calibre adéquat à la puissance installée
 - 2 boîtes à bornes d'essais
 - 1 compteur numérique multifonction triphasé
 - 3 disjoncteurs modulaires type multi9 ou similaire
 - 1 coffret métallique en tôle electrozingué de 20/10 d'épaisseur pour abriter les appareils de comptage
 - Fourniture du matériel réglementaire de sécurité compris :
 - 1 Tabouret isolant type extérieur 45 KV.
 - 1 Extincteur à CO2 6Kg.
 - 1 Boîte à gants avec gants isolants 45Kv.
 - 1 Perche à corps 45Kv.
 - 1 Tableau de clés.
 - 1 Affiche réglementaire + Plaque adresse.
 - 1 Eclairage de poste par 3 hublots 100W + Bloc de secours 60 lumens.
 - 2 Prises de courant.
 - Bloc autonome d'éclairage de secours 60 lumens autonomie de 2heures

3°) : type maçonné « haut »**- Génie -Civil :**

Cabine de 3,6m x 3,6m hauteur sous dalle 7,50m + portique hauteur = 1,00m l'architecture du bâtiment sera réalisée selon le style local, menuiserie métallique galvanisée à chaud peinture à deux couches de protection de couleur gris ONEE (intérieure et extérieure), seuil de poste 1,50m x 0,75m enduit tyrolien autour du poste sur une hauteur de 1,50m.

Le sol : Le sol de la cabine sera établi à 50 cm au-dessus du niveau du sol extérieur.

Fondation : Les piliers seront posés sur des semelles à une profondeur allant jusqu'au bon sol.

Porte : la porte sera réalisée en un seul ventail équipée d'une serrure en applique

- Equipement et montage 2° catégorie à 24 KV et 36 KV

- Fourniture et montage des ferrures galvanisées et peinture à 2 couches pour supports et fixation du trolley, des interrupteurs et des fusibles
- Fourniture et montage d'un jeu de 3 parafoudres et montage des manchons d'ancrage à plage de raccordement.
- Fourniture et montage d'un jeu de 3 entrées étanches 630 A - 24 KV ou 36KV
- Fourniture, montage et raccordement d'un interrupteur sectionneur 400A - 24 KV ou 36KV
- Fourniture, montage et raccordement d'un jeu de 3 fusibles à poudre de calibre approprié
- Fourniture de 3 fusibles de rechange et fourniture de trois mâchoires supports fusibles adéquates + accessoires afférentes.
- Fourniture et montage des conducteurs en trolley cuivre de 120/10 mm de diamètre y compris serre -fils, raccords et cosses sur isolateurs supports trolley.
- Fourniture et montage de circuit de mise à la terre des masses, du neutre et des parafoudres en trolley cuivre de 60/10 mm de diamètre y compris serre- fils, raccords cosses et isolateurs en bakélite supports trolley avec barrette de sectionnement pour le neutre et borne de mesure pour les masses.

Pièce IV- : (CCAG-T)

Le circuit des masses doit raccorder toutes les parties métalliques, La terre des parafoudres sera séparée de celle des masses et du neutre.

- Equipement et montage 1°catégorie

Fourniture et montage extracteur dont détail ci-après.

Fourniture et montage tableau de distribution normalisé conforme au plan ONE n°5839 AR à 4 départs 1°catégorie équipé :

- D'un interrupteur In : 1200A tétra polaire à coupure visible y compris raccordement au jeu de barres principal par barres de 63x5mm cuivre.
 - De 4 disjoncteurs In: 250A réglable de 175 à 250A y compris raccordement par jeu de barres de 31,5 x 5 mm cuivre ou par câble 120 mm² cuivre.
 - D'un disjoncteur d'éclairage public de calibre adéquat avec raccordement au jeu de barre ;
 - D'un jeu de barres principal de 63x5 mm cuivre.
 - Plaques IRD (MT-BT).
- Raccordement transfo tableau de la distribution par câble U1000R02V 3x2x240+1x240 mm² Cuivre par phase et qui doit être logé dans des caniveaux avec des couvercles approprié ;
- Fourniture, montage et raccordement Coffret métallique galvanisée et peintes à deux couches standard de commande d'éclairage public équipé, posé sur façade (compris confection socle et ferrures fixation + terre) galvanisé (conforme au plan ONE-D) N° 6237 AR comportant:
- 1 contacteur tripolaire de calibre 100A - 1 Sectionneur-fusible tétra polaire équipé de 3 fusibles de calibre adéquat et bouchon de neutre + (3 de recharges), agréés par l'O.N.EE/Branche Electricité.+ horloge
 - 1 interrupteur manuel.
 - Raccordement tableau de distribution châssis de comptage et coffret de commande par 4 câbles unipolaires U1000R02V cuivre 1x35mm²
 - Le câblage et tout le matériel nécessaire prévu au (CPS-ONE-D) Art13-3
- Fourniture montage et raccordement d'un comptage statistique comportant:
- 3 Transformateurs de mesures de courant de calibre adéquat à la puissance installée
 - 2 boîtes à bornes d'essais
 - 1 compteur numérique multifonction triphasé
 - 3 disjoncteurs modulaires type multi9 ou similaire
 - 1 coffret métallique en tôle électrozingué de 20/10 d'épaisseur pour abriter les appareils de comptage
- Fourniture du matériel réglementaire de sécurité compris :
- 1 Tabouret isolant type extérieur 45 KV.
 - 1 Extincteur à CO2 6Kg.
 - 1 Boite à gants avec gants isolants 45Kv.
 - 1 Perche à corps 45Kv.
 - 1 Tableau de clés.
 - 1 Affiche réglementaire + Plaque adresse.
 - 1 Eclairage de poste par 3 hublots 100W + Bloc de secours 60 lumens.
 - 2 Prises de courant.
 - Bloc autonome d'éclairage de secours 60 lumens autonomie de 2heures

Pièce IV- : (CCAG-T)**Fournitures et installation des extracteurs (y compris ses accessoires) au niveau des postes de transformation de type Haut et Bas.**

- La protection de l'extracteur doit être assurée de l'extérieur du poste par un grillage adéquat ;
- Adaptation de l'orifice de l'aération haute aux dimensions de l'extracteur de façon à garder toujours $S_2=1,10 * S_1$;
- L'alimentation de l'extracteur aura pour origine les bornes supérieures de l'interrupteur- sectionneur général du TGBT et doit être protégé par un modulaire de calibre adéquat séparément de l'installation de l'éclairage du poste ;
- L'extracteur doit être commandé par un commutateur à intensité nominale entre 10 A et 16 A à trois positions.
 - O : position de repos.
 - A : Démarrage automatique en fonction de la température ambiante du poste.
 - M : Démarrage manuel.
- Le thermostat doit fonctionner dans une marge de température entre 20 et 40°C.
- La protection doit se faire par un disjoncteur différentiel de 10 à 16 A.
- Le câblage doit se faire par des fils de section 2,5 mm² en cuivre ;
- Le contacteur doit être adéquat avec la puissance de l'extracteur ;
- Le relais thermique doit être adéquat avec la puissance de l'extracteur ;
- Les boutons poussoirs équipés des lampes de signalisation (rouge/vert) ;
- Le câblage doit être exécuté dans un chemin de câble de façon à garder une bonne esthétique ;
- Le détecteur de la température doit être installé à proximité de la cellule du transformateur ;
- Le châssis de l'extracteur doit être relié au circuit de terre des masses ;
- Les éléments constituant le circuit de commande doivent être logés dans un boîtier isolé ;
- Le tableau de commande de l'extracteur doit être placé près de l'interrupteur de l'éclairage du poste.
- Description de l'extracteur :
 - Le débit de l'extracteur doit être de 5000 m³/h ;
 - Puissance nominale supérieure ou égale à 300 W ;
 - Tension d'alimentation 380-400V en courant alternatif ;
 - Fréquence : 50Hz ;
 - Dimensions : 50cm * 50cm au maximum
 - Les extracteurs objet de la présente Spécification Technique, sont prévus pour être installés à l'intérieur des postes dans les conditions climatiques suivantes :
 1. Hiver (à l'ombre) : -5 et +25 °C
 2. Été (à l'ombre) : +15 et +55°C

Les travaux comprennent la fourniture de :

- Tout ce qui est nécessaire au montage pour que la mise sous tension puisse être effectuée à la réception.
- Toutes les études complémentaires à la bonne exécution des travaux.
- Tous les transports de matériel et matériaux fournis par le contractant.
- Toutes les fournitures de main d'œuvre nécessaires à la réalisation des ouvrages suivant les règlements en vigueur et les règles de l'art.
- Les règles de sécurité à observer doivent être conformes au carnet de Prescription de Sécurité.

Pièce IV- : (CCAG-T)

Tout le matériel déposé sera restitué par le Contractant aux magasins ONEE/Branche Electricité désigné par le chargé d'affaire de l'ONEE/Branche Electricité en présence d'un représentant de l'ONEE/Branche Electricité à l'exception des poteaux béton armé à détruire sur place ou à remettre au dit magasin.

CONTROLE TECHNIQUE

Le Contractant doit fournir à l'ONEE/Branche Electricité pour approbation avant commencement des travaux les documents suivants :

- * Les plans d'exécution (en 4 exemplaires)
- * Les carnets de piquetage d'exécution (en 4 exemplaires).
- * La liste du matériel à installer.
- * Le planning de réalisation des travaux.
- * La liste des moyens humain et matériel à mettre en œuvre lors de la réalisation des travaux.

A la fin des travaux et avant toute réception l'entreprise adjudicataire doit fournir à l'ONEE/Branche Electricité sous forme d'un cahier en spirale les documents suivants :

- * Les plans de récolements définitifs (en 4 exemplaires)
- * Les carnets de piquetage définitifs (en 4 exemplaires).
- * PV de décharge du matériel déposé au magasin de l'ONEE/Branche Electricité à SOUIHLA – Marrakech.

Le matériel est dénombré ci-après au bordereau des prix détail estimatif.

Les travaux comprennent la fourniture de tout ce qui est nécessaire au montage pour que la mise sous tension puisse être effectuée à la réception

Ainsi que :

- Toutes les études complémentaires à la bonne exécution des travaux.
- Tous les transports de matériel et matériaux fournis par le contractant.
- Toutes les fournitures de main d'œuvre nécessaires à la réalisation des ouvrages suivant les règlements en vigueur et les règles de l'art.
- Les règles de sécurité observé doivent être conformes au carnet de Prescription de Sécurité.

Tout le matériel déposé sera rentré par l'entreprise au magasin ONEE/Branche Electricité à SOUIHLA en présence d'un représentant de l'ONEE/Branche Electricité à l'exception du matériel à transférer au chantier et des poteaux béton armé à détruire sur place ou à remettre au dit magasin.

Article 3- Organisation du chantier

Le Contractant est chargé d'établir un programme détaillé des différentes phases de travaux. En effet, dès réception de l'ordre de service de commencer les travaux, le Contractant doit remettre à l'ONEE/Branche Electricité un plan de travail pour préciser les dispositions annoncées dans son offre.

Le plan de travail doit préciser :

- Un planning détaillant chaque phase de travaux.
- L'organigramme nominatif du personnel du chantier.
- La liste précise des moyens matériels à utiliser pour chaque phase des travaux.
- La liste du matériel de sécurité individuel et collectif.

Aucune réception des travaux ou des plans ne sera effectuée par ONEE/Branche Electricité avant la réception du plan de travail dans sa forme définitive.

Pièce IV- : (CCAG-T)

Le Contractant est tenu d'adresser à l'ONEE/Branche Electricité un rapport détaillé d'avancement des travaux au plus tard le 25 de chaque mois durant tout le délai d'exécution des travaux.

A défaut, l'ONEE/Branche Electricité se réserve le droit de refouler la facture émise de l'ouvrage concerné.

Le Contractant doit prévoir une réunion de coordination mensuelle suivie de l'exécution des travaux.

Par ailleurs les travaux à réaliser sous indisponibilités feront l'objet d'un planning complémentaire établi par le Contractant et soumis à l'ONEE/Branche Electricité/DDI/DTQ/SET Marrakech au moins un mois avant la date prévue pour leur exécution. Les refus d'indisponibilités pour raison d'exploitation ne donneront droit à aucune indemnisation.

Article 4 – Matériel fourni par l'ONEE/Branche Electricité :

L'ONEE/Branche Electricité ne fournira aucun matériel.

Pièce IV- : (CCAG-T)

Direction Régionale Distribution Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

Pièce IV- (CCAG-T)

**Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux
passés pour le compte de l'État.**

Le concurrent est réputé être en possession du CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Le CCAG-T est téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : , <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Il reste entendu que les fonctions du ministre au niveau du CCAG-T sont attribuées au Directeur Général de l'ONEE

PièceV- Cahier des prescriptions communes (CPC)

Direction Régionale Distribution Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

PièceV- Cahier des prescriptions communes (CPC) :

**V-1 Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux
(CCAFG-Travaux) téléchargeable à partir du site web de l'ONEE-Branche
Electricité**

**V-2 Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG)
Le CCTG est téléchargeable à partir du site web de l'ONEE-Branche Electricité .**



Pièce VI - Le bordereau des prix - détail estimatif

Direction Régionale Distribution Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT 493 953

AYANT POUR OBJET :

**Aménagement, renforcement réseau BT et réhabilitation
des PT MT/BT relevant de la Direction
Provinciale de Marrakech.**

PièceVI- Le bordereau des prix - détail estimatif

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Scc	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
3 1	10	Aménag et renforc réseau BT et réhab PT Poteau béton armé classe A 8 m 150 daN (F+M)	02-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
2	20	Poteau béton armé classe A 8 m 300 daN (F+M)	02-02-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
3	45	Poteau béton armé classe A 8 m 500 daN (F+M)	02-02-03	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
4	25	Poteau béton armé classe A 8 m 700 daN (F+M)	02-02-04	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
5	5	Poteau béton armé classe A 9m 150 daN (F+M)	02-02-06	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
6	5	Poteau béton armé classe A 9 m 300 daN (F+M)	02-02-07	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
7	20	Poteau béton armé classe A 9 m 500 daN (F+M)	02-02-08	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
8	30	Poteau béton armé classe A 9 m 700 daN (F+M)	02-02-09	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
9	2	Poteau béton armé classe A 12 m 300 daN (F+M)	02-02-12	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
10	4	Poteau béton armé classe A 12 m 500 daN (F+M)	02-02-13	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
11	5		02-02-14	U		
		Poteau béton armé classe A 12 m 800 daN (F+M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
12	12		02-02-19	U		
		Poteau béton armé classe A 14 m 300 daN (F+M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
13	18		02-02-20	U		
		Poteau béton armé classe A 14 m 500 daN (F+M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
14	22		02-02-21	U		
		Poteau béton armé classe A 14 m 800 daN (F+M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
15	12		02-02-27	U		
		Poteau béton armé classe B 12 m 1000 daN (F+M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
16	42		02-03-01	U		
		Destruction poteau béton irrécupérable MT (M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
17	3		02-06-01	U		
		Transfèrement d'un poteau en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort (compris bris massif) (M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
4		Aménag et renforc réseau BT et réhab PT				
1	8		02-02-33	U		
		Poteau béton armé classe B 14 m 1000 daN (F+M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
2	6		02-02-35	U		
		Poteau béton armé classe B 14 m 1500 daN (F+M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
3	5		02-07-01	U		
		Modification orientation poteaux en béton armé quelque soit la hauteur et l'effort (M)				

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
<i>PU en toutes lettres</i>						
4	315	Massif de fondation normal	03-02-01 (F+M)	M3		
<i>PU en toutes lettres</i>						
5	40	Poteau Bois S/C 8 m	04-02-01 (F+M)	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
6	4	Poteau bois S/C 9 m	04-02-02 (F+M)	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
7	4	Dépose poteau bois S/C ou S/D	04-03-01 (M)	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
8	2	Transfèrement d'un poteau bois	04-06-01 (M)	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
9	2	Modification orientation poteaux bois J/C, X/C ou D	04-07-01 (M)	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
10	10	Contrefichage poteau bois	05-02-01 (F+M)	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
11	2	Contrefichage poteau bois (préexistant levé)	05-02-02 (F+M)	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
12	10	Jumelage poteau bois	06-02-01 (F+M)	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
13	2	Jumelage d'un poteau bois préexistant levé	06-02-02 (F+M)	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
14	4	Armement NV galvanisé 170-125-N50-70	08-02-05 (F+M)	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
15	2	Armement NV galvanisé 170-125-N60-80 (F+M)	08-02-06	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
16	1	Armement NV galvanisé 170-125-N70-80-C70 (F+M)	08-02-07	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
17	12	Bras métallique galvanisé : jeu de 3 bras simple UPN 80 (F+M)	08-02-12	JEU		
<i>PU en toutes lettres</i>						
18	50	Bras métallique galvanisé : jeu de 3 bras métalliques enveloppant B.A. (F+M)	08-02-13	JEU		
<i>PU en toutes lettres</i>						
19	3.600	Menuiserie métallique galvanisée (F+M)	08-02-15	KG		
<i>PU en toutes lettres</i>						
20	1	Jeu de 3 parafoudres (F+M)	10-02-05	JEU		
<i>PU en toutes lettres</i>						
21	10	IACM à C/C 31,5 A 24 kV + terre (F+M)	11-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
22	2	IACM à C/C 31,5 A 36 kV + terre (F+M)	11-02-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
23	2	Dépose IACM (M)	11-03-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
24	15	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris accessoires + pince d'alignement (isolement 24 kV) (F+M)	13-02-15	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
25	432	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris	13-02-16	U		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
		accessoires + pince d'ancrage (isolement 24 kV) (F+M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
26	6	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris accessoires + pince d'alignement (isolement 36 kV) (F+M)	13-02-17	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
27	30	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 11 compris accessoires + pince d'ancrage (isolement 36 kV) (F+M)	13-02-18	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
28	6	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 16 compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 24 kV) (F+M)	13-02-19	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
29	12	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 16 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 24 kV) (F+M)	13-02-20	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
30	3	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 16 compris accessoires + pince AGSU d'alignement (isolement 36 kV) (F+M)	13-02-21	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
31	6	Chaîne d'isolateur à long fût en matériaux composites norme 16 compris accessoires + manchon d'ancrage (isolement 36 kV) (F+M)	13-02-22	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
32	31	Plaque d'identification (IRD) petit modèle (F+M)	14-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
33	30	14-02-02 Plaque d'identification (IRD) grand modèle (F+M)		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
34	2.079	15-00-10 Fourniture câble Almelec 34,4 mm ² (F)		KG		
<i>PU en toutes lettres</i>						
35	21	15-01-10 Transport, déroulage, réglage, compris élagage d'arbres éventuels (sans désouchage) du conducteur almelec 34,4 mm ² (M)		KMU		
<i>PU en toutes lettres</i>						
36	3	15-02-01 Branchement 2ème catégorie (F+M)		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
37	0,50	15-03-01 Dépose de conducteurs nus toutes sections (M)		KMU		
<i>PU en toutes lettres</i>						
38	10	15-07-01 Plus value pour remaniement de nappe lère catégorie (M)		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
39	40	20-02-01 Terre de réseau (F+M)		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
40	54	21-06-01 Transfèrement d'un appareil d'éclairage public dans les limites du chantier (M)		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
41	35.000	34-00-06 Câble isolé préassemblé en aluminium avec porteur en Almelec 3x70 Alu+ 16 Alu + 54,6 Alm (F)		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
42	2	24-02-04 Coffret métallique standard de commande d'éclairage public équipé, posé sur socle, façade ou poteau (compris confection socle et ferrures fixation		U		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
		+ terre) galvanisé (F+M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
43	600	Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 2x16 mm2 (F)	34-00-10	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
44	350	Câble isolé torsadé autoporté en Aluminium 4x16 mm2 (F)	34-00-11	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
45	35.084	Pose sans accessoires câble isolé préassemblé en aluminium(y compris manchons de jonctions éventuelles) diverses sections (M)	34-01-04	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
46	950	Pose câble branchement isolé torsadé autoporteur diverses sections (M)	34-01-05	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
47	8.000	Dépose câble préassemblé quelque soit la section , posé sur façade (accessoires à conserver) (M)	34-03-02	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
48	700	Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 2 fils y compris les accessoires (M)	34-06-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
49	160	Transfèrement branchement en torsadé quelque soit la section 4 fils y compris les accessoires (M)	34-06-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
50	100	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'alignement (F+M)	36-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
51	76	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet	36-02-02	U		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sce	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
		ensemble d'ancrage simple (F+M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
52	500	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage double (F+M)	36-02-03	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
53	10	Accessoires pour câble isolé torsadé préassemblé tendu sur poteau ou potelet ensemble d'ancrage triple (F+M)	36-02-04	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
54	14.000	Accessoires de fixation pour câble isolé préassemblé ou autoporté posé sur façade (3 colliers au mètre compris remise en état) (F+M)	36-02-15	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
55	2.040	Accessoires pour câble torsadé autoporté (branchement BT) connecteur à perforation d'isolant simple dérivation (F+M)	36-02-16	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
56	50	Boite de dérivation aéro-souterraine (DAS) pour câble cuivre isolé RO2V ou RVFV et câble préassemblé Alu (F+M)	36-02-22	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
57	300	Connecteur de dérivation à perforation d'isolant réseau sur réseau en câble préassemblé isolé à 6 kV de 35 à 70 mm ² Alu (F+M)	36-02-27	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
58	75	Connecteur simple dérivation à perforation d'isolant isolé à 6 kV pour section de 1,5 à 25 mm ² sur conducteur d'EP (F+M)	36-02-28	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
59	2.100	Câble isolé au PR USP 18/30 kV à champ r		M		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Scc	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
<i>PU en toutes lettres</i>						
60	1.750	Câble isolé unipolaire U 1000 R02V cuivre 1x50 mm ² (F)	40-00-08	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
61	1.750	Câble isolé unipolaire U 1000 R02V cuivre 1x70 mm ² (F)	40-00-09	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
62	5.250	Câble isolé unipolaire U1000 R02V cuivre 1x95 mm ² (F)	40-00-10	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
63	2.400	Câble isolé unipolaire U1000 R02V cuivre 1x240 mm (F)	40-00-13	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
64	500	Câble U1000 RVFV en cuivre 2x10 mm (F)	40-00-20	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
65	300	Câble U1000 RVFV en cuivre 4x10 mm (F)	40-00-24	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
66	2.100	Pose câble isolé au PR USP 18/30 kV à ch		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
67	1.750	Pose câble isolé unipolaire U 1000 R02V cuivre 1x50 mm ² (M)	40-01-08	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
68	1.750	Pose câble isolé unipolaire U 1000 R02V cuivre 1x70 mm ² (M)	40-01-09	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
69	5.250	Pose câble isolé unipolaire U1000 R02V cuivre 1x95 mm ² (M)	40-01-10	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
70	2.400	Pose câble isolé unipolaire	40-01-13	M		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
		U1000 RO2V cuivre 1x240 mm (M)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
71	500	Pose câble U1000 RVFV en cuivre 2x10 mm (M)	40-01-20	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
72	300	Pose câble U1000 RVFV en cuivre 4x10 mm (M)	40-01-24	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
73	3	Fourniture, confection et pose boîte d'e		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
74	3	Fourniture, confection et pose boîte d'e		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
75	400	Câble aluminium AVRFV 3x120+1x 70mm ²		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
76	600	Câble aluminium U1000V AVRFV tétrapola		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
77	400	Pose Câble aluminium AVRFV 3x120+1x 70mm		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
78	600	Pose Câble aluminium U1000V AVRFV tétr		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
79	10	Fourniture et pose de coffret distribution de façade en polyester armé de fibre de verre pour câble tétrapolaire BT: 2 arrivées de 50 à 70 mm ² - 3 départs non protégés (F+M)	42-02-06	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
80	40	Fourniture et pose de coffret distribution de façade en polyester armé de fibre de verre pour câble tétrapolaire BT: 2 arrivées de 95 à 150 mm ² - 3 départs non protégés (F+M)	42-02-07	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Scc	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
81	25	Fourniture et pose de coffret distribution de façade en polyester armé de fibre de verre pour câble tétrapolaire BT:l'arrivée de 50 à 70 mm ² - 3 départs non protégés (F+M)	42-02-08	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
82	6	Fourniture et pose de coffret distribution de façade en polyester armé de fibre de verre pour câble tétrapolaire BT:l'arrivée de 95 à 150 mm ² - 3 départs non protégés (F+M)	42-02-09	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
83	50	Murette en aggloméré pour coffret et diverses boites de dérivation (F+M)	43-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
84	2.000	Tranchée normale à 1 circuit (F+M)	47-02-01	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
85	200	Tranchée normale à 2 circuits (F+M)	47-02-02	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
86	100	Tranchée traversée à 1 circuit (F+M)	47-02-05	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
87	40	Tranchée traversée à 2 circuits (F+M)	47-02-06	M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
88	15	Protection tube gaz 3 m 2in + traversée massif (F+M)	49-02-03	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
89	50	Protection tube gaz 3 m 3in + traversée massif (F+M)	49-02-04	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
90	1	Protection capot tôle galvanisée 5 m + traversée massif (F+M)	49-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
91	20	Réfection chaussée revêtue bitume (F+M)	50-02-01	M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
92	200	Réfection trottoir revêtement (F+M)	51-02-01	M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
93	120	Tube annelés diamètre 110		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
94	1.160	Tube annelés diamètre 160		M		
<i>PU en toutes lettres</i>						
95	60	Borne de signalisation ONE MT/BT (F+M)	52-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
96	8	Génie civil poste de transformation aérien type H61 sur poteau béton armé (F+M)	60-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
97	1	Génie civil poste de transformation type rural (haut) y compris pose serrure en applique sur la porte d'accès (F+M)	60-02-03	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
98	1	Génie civil poste de transformation maçonné à équipement préfabriqué (y compris pose serrure en applique sur la porte d'accès) (F+M)	60-02-08	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
99	1	Démolition génie civil d'un poste maçonné (M)	64-03-03	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
100	5	Equipement et montage poste type H61 24 kV + basse tension (F+M)	61-02-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
101	2	61-02-02 Equipement et montage poste type H61 36kV + basse tension (F+M)	61-02-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
102	1	61-02-03 Equipement et montage 24 kV + basse tension poste de transformation type rural (haut) (F+M)	61-02-03	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
103	2	62-02-04 Fourniture et pose cellule interrupteur préfabriquée pour réseau à isolement au SF6 36 kV (F+M)	62-02-04	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
104	1	62-02-08 Fourniture et pose cellule protection transformateur préfabriquée équipée par combiné interrupteur-fusibles à poudre (compris boîtes raccordement câble) à isolement au SF6 36 kV (F+M)	62-02-08	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
105	1	62-02-11 Equipement annexe PT maçonné à cellules préfabriquées (F+M)	62-02-11	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
106	200	64-09-01 Crépissage , réfection d'enduit et peinture des murs extérieurs local du poste de transformation (existant) (F+M)	64-09-01	M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
107	200	64-09-03 Badigeonnage des murs intérieurs local du poste de transformation (existant) (F+M)	64-09-03	M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
108	96	64-10-01 Remise en état de l'étanchéité d'un PT (F+M)	64-10-01	M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
109	1	65-02-09 Fourniture et montage dispositif de détection de défaut sur câble souterrain MT (DDS) (F+M)	65-02-09	U		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
<i>PU en toutes lettres</i>						
110	2	Fourniture et pose tableau de distribution BT standard ONE équipé de 4 disjoncteurs tétrapolaires de calibre adéquat (F+M)	65-02-12	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
111	6	Tableau distr BT standard équipé de 8 di		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
112	1	Dépose équipement MT/BT d'un poste type ouvert (M)	65-03-02	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
113	6	Dépose d'un tableau de distribution BT toutes sujétions de remise en état façades comprises (M)	65-03-03	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
114	6	Fourniture et pose d'un disjoncteur BT tétrapolaire de calibre adéquat (F+M)	65-02-14	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
115	2	Transfèrement ensemble équipement PT H 61 (M)	65-06-01	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
116	5	Transformateur de puissance 22kV/B2 H61 bornes 24 kV 160 kVA (F)	70-00-07	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
117	2	Transformateur de puissance 22kV/B2 H61 bornes 36 kV 160 kVA (F)	70-00-08	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
118	1	Transformateur de puissance type extérieur 22 kV/B2 bornes 24 kV 400 kVA (F)	70-00-19	U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
119	2	Transformateur de puissance à bornes embrochables 22 Kv / B2 400 kVA	70-00-44	U		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT493953

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
		(F)				
<i>PU en toutes lettres</i>						
120	1	70-01-01 Pose transformateur de puissance quelque soit la puissance (M)		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
121	1	70-03-01 Dépose d'un transformateur de puissance quelque soit la puissance (M)		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
122	1	70-06-01 Transfèrement d'un transformateur de puissance quelque soit la puissance (M)		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
123	22	Cerrure en applique		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
124	2	Comptage statistique		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
125	7	Raccords de branchement (RDB) + connecte		JEU		
<i>PU en toutes lettres</i>						
126	160	moins value ligne BT cuivre toutes secti		KG		
<i>PU en toutes lettres</i>						

Montant global de l'Offre Hors Taxes :		
Taux du rabais :		Montant du rabais à déduire :
Montant global de l'Offre Hors Taxes rabais déduit :		
Taux de la TVA : (2) <i>En cas de plusieurs taux joindre le détail</i>		Montant de la TVA : (2)
Montant global TVA comprise : (2)		
Montant total en toutes lettres		
Taux du fret appliqué (3)		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

(2) Non requis si prix CFR.

(3) Taux donné à titre indicatif par les soumissionnaires étrangers